


Instances syndicales de novembre 2021



Parc naturel régional du Vexin français

BUREAU SYNDICAL COMITE SYNDICAL

Séances du 22 novembre 2021



UNE AUTRE VIE S'INVENTE ICI



Parc naturel régional du Vexin français

BUREAU SYNDICAL

Séance du 22 novembre 2021



UNE AUTRE VIE S'INVENTE ICI

BUREAU SYNDICAL
22 novembre 2021 à 18h

ORDRE DU JOUR

1. Adoption du Procès-verbal du 21 juin 2021	1
2. Adoption des fiches d'opération :	5
▪ Restauration et valorisation du patrimoine géologique	6
▪ Inventaire, suivi et protection de la faune et de la flore	8
▪ Actions d'accompagnement des programmes biodiversité	10
▪ Changement de regards et de pratiques de gestion des espaces non agricoles	12
▪ Etudes et actions de sensibilisation liées à la mise en œuvre du PCET	14
▪ Formation aux techniques de restauration du patrimoine bâti	16
▪ Etudes et prospective en aménagement (Subvention)	18
▪ Accompagnement de projets de restauration : chantiers démonstrateurs, chantiers bénévoles	20
▪ Accompagnement des projets d'aménagements paysagers et de gestion durable des espaces publics et jardins	22
▪ Signalétique d'intérêt local	24
▪ Programme de sensibilisation et observatoire photographique du paysage	26
▪ Aide à l'investissement pour les professionnels des Métiers d'art	28
▪ La Fabrique à projets : Incubation projets ESS, entreprises engagées	30
▪ Appui aux porteurs de projets de Tiers-lieux	32
▪ Animation, communication, réseaux	34
▪ Aides au programme d'actions des associations de professionnels	36
▪ Développement de nouvelles activités de pleine nature respectueuse de l'environnement	38
▪ Programme de journées d'information, de formation et d'éducteurs des acteurs du tourisme et des loisirs	40
▪ Actions d'accompagnement des prestataires touristiques et des porteurs de projets	42
▪ Développement d'une gamme de produits autour de la découverte du territoire et de ses patrimoines	44
▪ Marque "Valeurs Parc naturel régional" et valorisation des actions exemplaires en matière de gestion environnementale	46
▪ Création, entretien et valorisation d'itinéraires pédestres et cyclables	48
▪ Accessibilité du territoire pour tous les publics	50
▪ Edition de documents qualifiant l'offre de tourisme et de loisirs	52
▪ Accompagnement au développement de systèmes de culture économes en intrants	54
▪ Création et mise à jour de diverses signalétiques patrimoniales	56
▪ Musée du Vexin français - Espace d'accueil et d'informations, boutique	58
▪ Réseau des acteurs culturels	60
▪ Soutien aux initiatives culturelles	62
▪ Fonds d'initiatives locales	64
▪ Ateliers de sensibilisation des habitants « Bien vivre au naturel »	66

▪ Participation et implication citoyenne	68
▪ Site internet du Parc naturel régional du Vexin français	70
▪ Communication institutionnelle	72
▪ Fonctionnement du système informatique InterParc	75
3. Adoption des fiches de subvention :	77
▪ Énergie et développement durable dans l'habitat (<i>privé</i>)	78
▪ Aménagements paysagers ruraux	82
▪ Etudes de paysage, d'aménagement, d'urbanisme et d'architecture durables	84
▪ Restauration des murs et façades, et restauration et mise en valeur du patrimoine rural remarquable (<i>privé et public</i>)	86
▪ Prise en compte de l'environnement dans les hébergements touristiques	88
▪ Aide au développement des équipements et des services adaptés aux différentes pratiques de randonnée	90
▪ Fond d'initiatives citoyennes locales	92
▪ Soutien aux initiatives culturelles locales	93
4. Annulation de subventions et solde de fiches d'opération	98
5. Questions diverses	101

Bureau syndical



Parc naturel régional du Vexin français

Adoption du Procès-verbal du 21 juin 2021



UNE AUTRE VIE S'INVENTE ICI

I – ADOPTION DU PROCES VERBAL DU 22 MARS 2021

Le procès-verbal a été adopté à l'unanimité.

II – ADOPTION DES FICHES DE SUBVENTION

Sur les rapports présentés par Benjamin DEAMAILLY, Jean LORINE et Joëlle VALENCHON, le Bureau adopte les subventions suivantes :

Axe 1 :

N°	Nature de la subvention	Montant
956/11	Diagnostic de l'église d'Evecquemont	15 000,00 €
1073/22	Restauration d'un porche à Labbeville - M. Bussereau	391,02 €
1073/21	Restauration d'un porche à Labbeville - M. Vinet	391,02 €
1073/20	Restauration d'une ancienne enseigne à Chaussy - M.Vieira	690,00 €
1073/19	Restauration d'une façade à Valmondois - M. Mme Vessemont et Guillaume	4 128,83 €
1073/18	Restauration d'une façade à Vétheuil - M. Rouca	3 200,00 €
1073/17	Restauration d'une façade à Magny-en-Vexin - M. Panoff	4 800,00 €
1073/16	Restauration d'une façade à Sagy - M. Mme Lachaux	2 805,40 €
1073/15	Restauration d'une façade à Ennery - M. Boyreau	3 200,00 €
1073/14	Restauration d'une façade à Vigny - M. et Mme Gourdon et Amselem	4 500,00 €
1073/13	Restauration d'une façade à Frouville - M. Liegey	4 800,00 €
1070/03	Aménagement des abords du monument aux morts à Theuville	21 000,00 €
1070/02	Aménagement du parc du Clos des Tilleuls à Fontenay-Saint-Père	3 500,00 €
1069/04	Etude de faisabilité chaudière biomasse avec réseau de chaleur à Saint-Gervais	6 230,00 €
1069/03	Installation d'une pompe à chaleur géothermique pour la salle communale de Gommecourt	12 000,00 €
1069/02	Rénovation thermique de l'école de Brueil-en-Vexin	21 000,00 €
1062/03	Etude d'aménagement du parc municipal de Saint-Gervais	21 000,00 €
1033/42 1069/01	Rénovation BBC d'une grange à Omerville - M. Goasduff et M. Vias	12 000,00 €
1033/41	Installation d'une chaudière à granulés à Hédouville – M. Clavier	2 000,00 €
1033/40	Installation d'une chaudière à granulés à Saint-Gervais (Hameau d'Estreez) – Mme Yosmayan	2 000,00 €
1033/39	Installation d'une chaudière à granulés à Chérence – M. Voisard	2 000,00 €
1033/38	Installation d'une chaudière à granulés à Chérence – M. Mme De Saint Riquier	2 000,00 €
1033/37	Installation d'une chaudière à granulés à la Chapelle en Vexin – M. Rastoll	2 000,00 €
1033/36	Installation d'une chaudière à granulés à Commeny – M. Paris	2 000,00 €
1033/35	Installation d'un poêle à granulés à Bray-et-Lu – M. Morin	700,00 €
1033/34	Installation d'un poêle à granulés à Butry-sur-Oise – Mme Lenglet	700,00 €
1033/33	Complément audit énergétique à Avernoes – M. Legeay	574,00 €
1033/32	Audit énergétique à Omerville – M. Goasduff et M. Vias	875,00 €
1033/31	Installation d'un poêle à granulés à Parmain – M. Mme Duclos	- 700,00 €
1033/30	Installation d'une chaudière à granulés à Vétheuil – M. Canal	2 000,00 €
1033/29	Installation d'une chaudière à granulés à Saint Gervais – M. Binaux	2 000,00 €
1033/28	Installation d'un poêle à granulés à Vallangoujard – M. Barre	700,00 €
1030/30 1073/12	Restauration d'une façade à Valmondois - M. Weber	4 800,00 €

1030/29	Mise en valeur d'une cloche d'église à Follanville-Dennemont - Association Saint-Martin	1 740,96 €
1030/28	Restauration d'un mur de clôture à Follainville-Dennemont - Mme Gelinaud	2 735,25 €

Axe 2 :

N°	Nature de la subvention	Montant
1051/02	La Fête du Guinguet - Juziers - 25 septembre 2021	4 000,00 €
1041/02	Installation de mobilier pour les randonneurs sur la commune de Valmondois	8 462,30 €
1041/01	Installation de mobilier pour les randonneurs sur la commune de La Roche-Guyon	8 726,75 €
1017/09	Acquisition de 10 VAE et d'un porte-vélos par la société Vél'Overs	11 897,60 €

Axe 3 :

N°	Nature de la subvention	Montant
1024/06	Lancement de l'épicerie bio de la coopérative de Santeuil	1 500,00 €
1024/05	Une ludothèque dans notre village	1 500,00 €
1024/04	Les mécaniques en fête	1 500,00 €

Le Président est donc autorisé à signer tous documents et conventions afférents à ces subventions.

III – ANNULATION DE SUBVENTIONS

Sur le rapport présenté par Jean-Luc GRIS, le Bureau annule les subventions suivantes :

Numéro d'opération	Intitulé	Montant
1033/22	Installation de 2 chaudières à granulés à Saint-Gervais	12 000 €
1030/06	Restauration des façades d'une ancienne maison rurale à Fontenay-Saint-Père – Mme Caillet	4 800 €
956/02	Restauration de murs du cimetière et aménagement d'un colombarium à Gaillon-sur-Montcient	15 000 €

IV – QUESTIONS DIVERSES

Le Président rappelle que des ateliers ont été créés afin de permettre d'avoir des retours sur le suivi de la révision de la Charte. Madame Lanthier informe que les membres du Bureau peuvent s'y inscrire et que les dates seront transmises aux membres pour information.

Enfin, le Président informe de la réelle difficulté pour la mise en place de méthaniseur et un manque d'échange entre les communes à ce sujet.

* * * * *

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h45.

Benjamin DEMAILLY
Président du Parc



Bureau syndical



Parc naturel régional du Vexin français

Adoption des fiches d'opération



UNE AUTRE VIE S'INVENTE ICI

Elu référent : Thomas VATEL / Chargé(e)(s) de mission : Françoise ROUX

RESTAURATION ET VALORISATION DU PATRIMOINE GÉOLOGIQUE

Type : socle investissement

1. Références à la Charte

Axe : 1 - maîtriser l'espace et conforter ses patrimoines

Article : 6. Renforcer les stratégies de protection et de gestion des patrimoines naturels

Objectif : O02-Connaître le patrimoine naturel

Projet : CP5-P10-A03-Programme de protection et de valorisation du patrimoine géologique

Priorité régionale : Les PNR seront des territoires de préservation et de valorisation du patrimoine naturel, des paysages et du patrimoine rural remarquable

2. Contexte et motifs de l'action

Le Vexin français possède un patrimoine géologique et paléontologique important avec des stratotypes de référence pour l'échelle des temps géologiques (auversien, marinésien...) et des particularités géologiques sur certains sites. Deux réserves naturelles régionales géologiques sont présentes sur le territoire ou à proximité : la carrière de Vigny--Longuesse et le site géologique de Limay.

Mais le territoire recèle encore aujourd'hui de multiples sites de superficie et de nature variables qui ne sont pas protégés ni valorisés. Un diagnostic global a été réalisé en 2020-2021 par l'institut LaSalle Beauvais afin de définir les sites prioritaires et/ou aménager puis valoriser par la création de circuits de découverte.

3. Objectifs de l'action

Le territoire du Vexin bénéficie d'un fort intérêt géologique, notamment par la présence de stratotypes (auversien, marinésien...), par des situations et compositions particulières de certaines couches géologiques et par la présence fréquente de fronts de taille laissés par des exploitations de carrières artisanales ou industrielles. Dans ce contexte, il s'agit de compléter et d'affiner la connaissance que l'on a de ce patrimoine, d'évaluer les actions à mener pour le conserver au mieux, et de développer sa découverte pour le grand public dans les meilleures conditions possibles. Au final, un programme de découverte de ce patrimoine doit pouvoir être mis en place, en lien avec les pôles éducation et tourisme.

4. Echancier

Date prévue de commencement de l'opération : 01/04/2022

Demande de démarrage anticipé : non

Date de fin prévisionnelle : 01/10/2023

5. Descriptif de l'action

Une première tranche de travaux était prévue en 2021, le diagnostic devant initialement se dérouler sur 2019-2020. Celui-ci étant maintenant terminé, le choix final des sites à protéger/valoriser et des circuits à proposer doit être fait d'ici la fin 2021 par le Comité de suivi mis en place pour ce projet, composé des élus référents, des partenaires du Parc et de représentants du Comité scientifique régional du patrimoine géologique.

Il s'agit notamment de prioriser des sites identifiés (une soixantaine au total), en fonction de la patrimonialité relative des sites, des menaces potentielles, de leur situation foncière (propriété publique ou privée), de leur accessibilité permettant de les valoriser auprès du public, et des circuits proposés. Les travaux pourront ensuite démarrer à partir de l'automne 2022.

6. Nature des dépenses

Travaux de protection, restauration, valorisation des sites naturels / paysagers ou citer autre type de site en vue de la création d'un circuit de découvertes (ou autre à préciser).

7. Moyens humains

Ressources humaines internes prévisionnelles : la Responsable Environnement pilote le projet avec l'appui du Comité de suivi mis en place et en lien avec les services Tourisme et Education du Parc pour ce qui est de la valorisation auprès du grand public.

Ressources humaines externes prévisionnelles : entreprises de travaux, prestataires spécialisés dans la conception et réalisation de panneaux.

8. Eléments financiers

Pour cette opération, le Parc est maître d'ouvrage et ne sollicite pas l'avance de TVA.

Coût de l'opération HT	Financement PNR	
	Taux	Montant
10 000,00 €	M.O. Parc	10 000,00 €

Plan de financement :

- Subvention Parc : 10 000,00 €

Echéancier prévisionnel des crédits de paiement :

2022	2023	2024	2025	2026
5 000 €	5 000 €	0 €	0 €	0 €

9. Suivi et évaluation

Les indicateurs retenus sont : nombre de sites restaurés et valorisés, nombre de circuits créés.

Benjamin DEMAILLY
Président du Parc



Elu référent : Thomas VATEL / Chargé(e)(s) de mission : Françoise ROUX

INVENTAIRE, SUIVI ET PROTECTION DE LA FAUNE ET DE LA FLORE

Type : socle fonctionnement

1. Références à la Charte

Axe : 1 - maîtriser l'espace et conforter ses patrimoines

Article : 6. Renforcer les stratégies de protection et de gestion des patrimoines naturels

Objectif : O02-Connaître le patrimoine naturel

Projet : CP5-P10-A01-Inventaires, suivi et protection de la flore et de la faune

Priorité régionale : Les PNR seront des territoires de préservation et de valorisation du patrimoine naturel, des paysages et du patrimoine rural remarquable

2. Contexte et motifs de l'action

Conformément à sa Charte, Le Parc a une mission d'amélioration de la connaissance en continu et de préservation de la biodiversité dans son ensemble, qu'il s'agisse des espèces de faune et de flore ou de leurs milieux de vie (habitats naturels). Dans ce cadre, le Parc réalise des inventaires et suivis en direct mais confie également à des organismes spécialisés certaines études lorsque les protocoles demandent beaucoup de temps ou nécessitent des compétences spécifiques. Ces apports contribuent à une meilleure prise en compte des enjeux du territoire dans les actions menées et peuvent aussi contribuer à améliorer la connaissance régionale et la recherche. Par ailleurs, des actions ciblées sont menées pour préserver les espèces menacées (aménagement adaptés, sensibilisation...).

Ainsi en 2020 et 2021, des tests ont été menés avec le Conservatoire botanique national du bassin parisien (CBNBP) pour mettre en place un suivi des habitats naturels à l'échelle du territoire, une campagne de prospection spécifique sur la présence de l'Oedicnème criard dans le Vexin en dehors des zones connues des boucles de Seine a été menée, des aménagements de protection pour les sites d'hivernage de chiroptères ont été réalisés.

3. Objectifs de l'action

L'objectif de cette action est de surveiller l'évolution des espèces ou groupes d'espèces d'intérêt patrimonial ou marqueurs écologiques et d'observer l'évolution des milieux, soit pour réactualiser les données du Parc, soit pour effectuer un suivi particulier.

4. Echancier

Date prévue de commencement de l'opération : 1/06/2022

Demande de démarrage anticipé : non

Date de fin prévisionnelle : 01/06/2024

5. Descriptif de l'action

L'objectif de cette opération est de poursuivre les actions de suivi et de protection des habitats et espèces, en ciblant plus particulièrement sur les actions suivantes :

- Poursuite du programme "pollinisateurs sauvages" interparcs franciliens engagé en 2020. Ce programme comporte des actions communes entre les parcs et des actions spécifiques par Parc. Les actions portent à la fois sur des suivis et études scientifiques, sur l'accompagnement d'actions portées par des collectivités et sur un programme de sensibilisation grand public (conférences, animations...).
- Poursuite du suivi des habitats naturels, orienté sur les habitats rares et menacés.
- Actions ponctuelles sur les espèces de faune ou de flore (suivis, petits aménagements).

6. Nature des dépenses

Réalisation d'études, d'inventaires de terrain, de suivis, animations, confiées à des prestataires

Réalisation de petits aménagements d'entretien

7. Moyens humains

Ressources humaines internes prévisionnelles : cette opération est sous la responsabilité de la responsable du pôle environnement avec les chargés de mission Biodiversité et Trames écologiques (soit 0,6 ETP en interne).

Ressources humaines externes prévisionnelles : les prestataires sont principalement des associations régionale ou locale ou des organismes reconnus par l'Etat. Possibilité de recours à des prestataires privés type entreprise ou bureau d'étude.

8. Eléments financiers

Pour cette opération, le Parc est maître d'ouvrage.

Coût de l'opération TTC	Financement PNR	
	Taux	Montant
5 000,00 €	M.O. Parc	5 000,00 €

Plan de financement :

- Subvention Parc : 5 000,00 €

Echéancier prévisionnel des crédits de paiement :

2022	2023	2024	2025	2026
2 000 €	1 000 €	2 000 €	0 €	0 €

9. Suivi et évaluation

Les indicateurs retenus sont : nombre d'études et de suivis réalisés, nombre d'animations réalisées.

Benjamin DEMAILLY

Président du Parc



Elu référent : Thomas VATEL / Chargé(e)(s) de mission : Françoise ROUX

ACTIONS D'ACCOMPAGNEMENT DES PROGRAMMES BIODIVERSITÉ

Type : socle fonctionnement

1. Références à la Charte

Axe : 1 - maîtriser l'espace et conforter ses patrimoines

Article : 6. Renforcer les stratégies de protection et de gestion des patrimoines naturels

Objectif : O03-Protéger, restaurer et gérer le patrimoine naturel

Projet : CP5-P11-A03-Actions d'accompagnement, de formation, de sensibilisation à la préservation de la biodiversité

Priorité régionale : Les PNR seront des territoires de préservation et de valorisation du patrimoine naturel, des paysages et du patrimoine rural remarquable

2. Contexte et motifs de l'action

Conformément à sa Charte, le Parc doit favoriser la protection, la restauration et la gestion des sites d'intérêt écologique et plus globalement des trames écologiques et des espèces faunistique et floristique de son territoire.

Dans ce cadre, le Parc met en œuvre un programme annuel et/ou pluri-annuel de sensibilisation et d'accompagnement à la réalisation des programmes d'actions en faveur de la biodiversité.

Les animations réalisées en 2021 et prévues en 2022 portent sur les thématiques suivantes :

- Manifestations nationales : Jour de la Nuit, Nuit de la Chouette, fête de la Nature,
- Animations dans le cadre de programmes d'actions du Parc sur les sites naturels (découverte de l'éco-pâturage, découverte des pollinisateurs sauvages),
- Edition d'un support sur les milieux naturels du Parc.

3. Objectifs de l'action

Dans le cadre de l'accompagnement d'actions de préservation et de restauration de la biodiversité ou, pour inciter les communes, habitants et socio-professionnels à mener des actions en faveur des milieux et espèces, il s'agit de former, sensibiliser, échanger des expériences avec divers types de publics.

4. Echancier

Date prévue de commencement de l'opération : 1/06/2022

Demande de démarrage anticipé : non

Date de fin prévisionnelle : 01/06/2024

5. Descriptif de l'action

L'objectif de cette opération est de poursuivre les actions de sensibilisations pour 2022-2023 (animations, conférences, supports pédagogiques) plus particulièrement en direction du grand public afin d'accompagner les programmes mis en œuvre par le Parc, de les faire comprendre et partager par le plus grand nombre.

En 2022, les actions prévues sont notamment les suivantes :

- Réalisation de sorties grand public pour la découverte des sites naturels du territoire,
- Participation à diverses manifestations nationales sur la biodiversité,
- Edition de supports pédagogiques.

6. Nature des dépenses

Animations, conférences

Editions de supports

7. Moyens humains

Ressources humaines internes prévisionnelles : cette opération est pilotée par la Responsable du pôle environnement avec les chargés de mission Biodiversité et Trames écologiques (0,4 ETP).

Ressources humaines externes prévisionnelles : association sspécialisées dans les domaines naturalistes, prestataires spécialisés (graphistes, imprimeurs...).

8. Eléments financiers

Pour cette opération, le Parc est maître d'ouvrage.

Coût de l'opération TTC	Financement PNR	
	Taux	Montant
5 000,00 €	M.O. Parc	5 000,00 €

Plan de financement :

- Subvention Parc : 5 000,00 €

Echéancier prévisionnel des crédits de paiement :

2022	2023	2024	2025	2026
1 000 €	2 000 €	2 000 €	0 €	0 €

9. Suivi et évaluation

Les indicateurs retenus sont : nombre d'animations, nombre de documents édités.

Benjamin DEMAILLY
Président du Parc



Elu référent : Thomas VATEL / Chargé(e)(s) de mission : Patrick GAUTIER, Magali LAFFOND

CHANGEMENT DE REGARDS ET DE PRATIQUES DE GESTION DES ESPACES NON AGRICOLES (RUES, CIMETIÈRES, PARCS ET JARDINS, PRIVÉS OU PUBLICS)

Type : socle fonctionnement

1. Références à la Charte

Axe : 1 - maîtriser l'espace et conforter ses patrimoines

Article : 6. Renforcer les stratégies de protection et de gestion des patrimoines naturels

Objectif : O03-Protéger, restaurer et gérer le patrimoine naturel

Projet : CP5-P12-A01-Gestion différenciée

Priorité régionale : Les PNR seront des territoires de préservation et de valorisation du patrimoine naturel, des paysages et du patrimoine rural remarquable

2. Contexte et motifs de l'action

Le travail engagé auprès des communes et des habitants du territoire sur la modification des pratiques de gestion (mise en œuvre des plans de gestion différenciée) et l'arrêt des produits phytosanitaires a participé progressivement à un changement de regard sur la nature.

Face à la crise écologique que nous connaissons (habitats, espèces animales et végétales disparaissent à une vitesse vertigineuse et les activités humaines en sont les moteurs directs) notre société doit profondément transformer le rapport de domination que nous avons sur l'ensemble du monde vivant. Nous devons tous participer collectivement à remettre les questions de nature dans notre culture commune.

Dans la continuité des actions réalisées (habiter un village en herbe et le film documentaire "Et l'humanité dans tout ça ?") les Ateliers de Janvier réalisés en 2021 en partenariat avec le Muséum d'Histoire Naturelle ont fait dialoguer les élus et les habitants avec un groupe d'étudiants sur l'histoire et la réalité des friches urbaines et agricoles. Les événements initiés dans le Vexin en 2021 dans le cadre du festival national "Nuits des forêts" vont se poursuivre en 2022.

L'objectif est de poursuivre des actions de connaissance, de sensibilisation et de temps de dialogue et d'expériences de nature pour une meilleure gestion du vivant par les élus et les habitants. Contribuer ainsi à ce que les enjeux de nature prennent place dans l'espace public, dans nos visions collectives et nos imaginaires.

3. Objectifs de l'action

Accompagner le changement de regard sur la nature suite aux actions menées dans les communes lors des Plans de gestion différenciée

4. Echancier

Date prévue de commencement de l'opération : 01/04/2022

Demande de démarrage anticipé : non

Date de fin prévisionnelle : 01/04/2024

5. Descriptif de l'action

L'enveloppe prévue est destinée notamment à :

- La médiation et l'animation et l'organisation d'événements et expériences de nature en lien avec les journées ou festivals régionaux et nationaux
- Inventaires, diagnostic et création d'outils de sensibilisation pour une meilleure connaissance et gestion des espaces publics, du patrimoine arboré et des milieux naturels.

6. Nature des dépenses

Etudes, inventaires, actions de sensibilisation, création d'outils pédagogiques,

7. Moyens humains

La responsable de l'action est la chargée de mission Aménagement et Paysage en lien avec la

responsable du pôle Environnement et la chargée de mission trames écologiques.

Les ressources externes sont :

- Prestataires pour réalisation des outils de sensibilisation et des actions de médiation et d'animation.

8. Eléments financiers

Pour cette opération, le Parc est maître d'ouvrage.

Coût de l'opération TTC	Financement PNR	
	Taux	Montant
10 000,00 €	M.O. Parc	10 000,00 €

Plan de financement :

- Subvention Parc : 10 000,00 €

Echéancier prévisionnel des crédits de paiement :

2022	2023	2024	2025	2026
2 500 €	2 500 €	5 000 €	0 €	0 €

9. Suivi et évaluation

Les indicateurs retenus sont : nombre d'animations, nombre de documents édités, nombre de journées organisées.

Benjamin DEMAILLY
Président du Parc



Elu référent : Thomas VATEL / Chargé(e)s de mission : Patrick GAUTIER, Sébastien HAMOT

<p>ETUDES ET ACTIONS DE SENSIBILISATION LIÉES À LA MISE EN ŒUVRE DU PCET <i>Type : socle fonctionnement</i></p>
--

1. Références à la Charte

Axe : 1 - maîtriser l'espace et conforter ses patrimoines

Articles : 9. Réaliser le "Plan Climat du Vexin français", 12. Promouvoir la pratique de la Haute Qualité Environnementale

Objectif : O05-Agir pour le climat et l'énergie

Projet : CP5-P04-A01-Animation, sensibilisation et prospective dans la mise en œuvre des PCET et TEPCV

Priorité régionale : Les PNR seront des territoires pionniers face aux défis du changement climatique et de la transition énergétique

2. Contexte et motifs de l'action

L'article 9.2 de la Charte du Parc engage l'ensemble de ses signataires à réaliser le Plan Climat du Vexin français. Il s'agit notamment de mettre en œuvre le programme d'actions qui a été défini en concertation avec tous les interlocuteurs du territoire et adopté par le Comité syndical de novembre 2015. Cette action s'inscrit également dans les plans climat nationaux et régionaux dans leurs dimensions d'accompagnement au changement des pratiques.

3. Objectifs de l'action

Mettre en œuvre le programme d'actions du PCET et les actions liées

4. Echancier

Date prévue de commencement de l'opération : 1/04/2022

Demande de démarrage anticipé : non

Date de fin prévisionnelle : 01/04/2024

5. Descriptif de l'action

Avec cette fiche, les actions suivantes pourront être conduites :

- études et expertises ponctuelles nécessaires à la mise en œuvre du plan d'actions du PCET ;
- actions de sensibilisation ;
- actions de promotion des événements liés à la rénovation énergétique ;
- actions visant à lever les blocages au développement des énergies renouvelables, avec par exemple une étude-action sur l'intégration de la production photovoltaïque en secteurs patrimoniaux protégés.

Ces actions permettront de mettre en valeur les actions du Parc et les solutions disponibles sur le territoire en matière de transition énergétique.

Toutes synergies possibles avec des acteurs situés ou non sur le territoire (communes, communautés de communes, villes et agglomérations portes) seront recherchées, de même que des compléments de financements (ADEME par exemple).

6. Nature des dépenses

Etudes et prestations

7. Moyens humains

Le responsable de l'action est le chargé de mission Plan-Climat.

Ressources humaines internes prévisionnelles : 1/5° ETP sur 1 an.

Ressources humaines externes prévisionnelles : prestataires ou associations partenaires.

8. Eléments financiers

Pour cette opération, le Parc est maître d'ouvrage.

Coût de l'opération TTC	Financement PNR	
	Taux	Montant
15 000,00 €	M.O. Parc	15 000,00 €

Plan de financement :

- Subvention Parc : 15 000,00 €

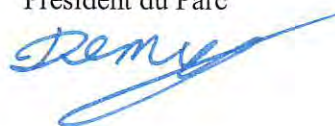
Echéancier prévisionnel des crédits de paiement :

2022	2023	2024	2025	2026
0 €	5 000 €	10 000 €	0 €	0 €

9. Suivi et évaluation

L'indicateur retenu est : étude réalisée.

Benjamin DEMAILLY
Président du Parc



Elu référent : Jean LORINE / Chargé(e)(s) de mission : Patrick GAUTIER, Vinciane DUCHESNE

FORMATION AUX TECHNIQUES DE RESTAURATION DU PATRIMOINE BÂTI

Type : socle fonctionnement

1. Références à la Charte

Axe : 1 - maîtriser l'espace et conforter ses patrimoines

Articles : 10. Identifier, préserver, réhabiliter et valoriser le patrimoine archéologique et historique,

11. Inventorier, préserver, réhabiliter et valoriser le patrimoine bâti rural

Objectif : O08-Conforter les actions de valorisation des patrimoines bâtis

Projet : CP5-P14-A01-Restauration du patrimoine bâti

Priorité régionale : Les PNR seront des territoires de préservation et de valorisation du patrimoine naturel, des paysages et du patrimoine rural remarquable

2. Contexte et motifs de l'action

Dans le cadre de l'article 11 de la Charte, le Parc accompagne la réhabilitation et la valorisation du patrimoine bâti rural. Ces actions du Parc, attendues tant par les communes que par de nombreux propriétaires privés, sont reconnues pour leur efficacité. Elles constituent le socle nécessaire à toutes les actions de valorisation de l'identité architecturale, urbaine et paysagère du Vexin français. Elles sont également une occasion unique de sensibiliser les maîtres d'ouvrage à la fragilité du patrimoine bâti, et à former les entreprises aux bons gestes et à l'usage de matériaux appropriés.

Ces opérations, qui s'appuient en particulier sur la base de l'inventaire détaillé des bâtiments et du mobilier remarquables du territoire compilé dans la base de données Visiaurif, concourent à la crédibilité du Parc au regard du label Pays d'Art et d'Histoire sur les actions de préservation et de valorisation des patrimoines. Elles complètent parfaitement les actions de la Région en s'intéressant aux petits patrimoines ne pouvant relever du label patrimoine d'intérêt régional.

3. Objectifs de l'action

Accompagner les travaux en veillant au respect des techniques et matériaux traditionnels. Pour les collectivités, mise en œuvre de l'éco-conditionnalité.

4. Echancier

Date prévue de commencement de l'opération : 01/04/2022

Demande de démarrage anticipé : non

Date de fin prévisionnelle : 01/04/2024

5. Descriptif de l'action

Les matériaux et techniques traditionnelles de restauration du patrimoine bâti tendent à être délaissées par les entreprises pour diverses raisons : souci de simplification des approvisionnements, de standardisation des chantiers, perte de savoir-faire des compagnons, pressions des fournisseurs de produits industriels adjuvants, plus grande facilité d'usage de ces derniers, etc ... Le Parc cherche constamment à redonner leur place à ces matériaux et techniques (chaux aérienne, plâtre, badigeons, appareillages soignés, enduits pleins, décors et modénatures, restaurations en recherche, etc ...) au travers aussi bien des subventions qu'il accorde aux particuliers ou communes que des chantiers démonstrateurs ou bénévoles qu'il organise. Pour accompagner ces chantiers et permettre la diffusion de ces techniques et savoir-faire, le Parc doit pouvoir proposer des formations, destinées aussi bien à un public non professionnel (sensibilisation et découverte) que professionnel (formations qualifiantes).

Pour cela, le Parc s'appuie sur un réseau de formateurs spécialisés issus des domaines des monuments historiques ou du patrimoine vernaculaire (Maisons Paysannes de France notamment)

6. Nature des dépenses

Formations, accompagnement

7. Moyens humains

Le responsable de l'action est le chargé de mission Eco-construction et rénovation du bâti.

Ressources humaines internes prévisionnelles : 1/5e ETP sur 1 an.

Ressources humaines externes prévisionnelles : prestataires ou associations partenaires.

8. Eléments financiers

Pour cette opération, le Parc est maître d'ouvrage.

Coût de l'opération TTC	Financement PNR	
	Taux	Montant
10 000,00 €	M.O. Parc	10 000,00 €

Plan de financement :

- Subvention Parc : 10 000,00 €

Echéancier prévisionnel des crédits de paiement :

2022	2023	2024	2025	2026
2 000 €	5 000 €	3 000 €	0 €	0 €

9. Suivi et évaluation

Les indicateurs retenus sont : nombre de communes, nombre d'éléments du patrimoine restaurés.

Benjamin DEMAILLY
Président du Parc



Elu référent : Jean LORINE / Chargé(e)(s) de mission : Patrick GAUTIER

ETUDES ET PROSPECTIVE EN AMÉNAGEMENT (SUBVENTION)

Type : socle investissement

1. Références à la Charte

Axe : 1 - maîtriser l'espace et conforter ses patrimoines

Articles : 2. Maîtriser l'évolution démographique et préserver les espaces naturels et agricoles, 3. Promouvoir une qualité de l'urbanisme et des aménagements exemplaires, 4. Favoriser la mixité des âges et la diversité sociale par une politique adaptée de l'habitat

Objectif : O01-Contribuer à l'aménagement durable du territoire

Projet : CP5-P01-A01-Accompagnement et études

Priorité régionale : Les PNR seront des porteurs de solutions innovantes pour un aménagement et des mobilités sobres et durables

2. Contexte et motifs de l'action

Dans le cadre de l'article 3 de la Charte, le Parc promeut une qualité de l'urbanisme et des aménagements exemplaires. L'expérimentation, la recherche, l'accompagnement d'opérations exemplaires sont des missions essentielles des Parcs naturels régionaux. Les réflexions engagées ces dernières années par le Parc (soit en maîtrise d'ouvrage, soit en aidant les communes) ont permis d'explorer, au gré des opportunités, et en recourant soit à des bureaux d'études soit à des écoles spécialisées, des domaines aussi variés de l'aménagement que le potentiel d'amélioration énergétique de communes, les perspectives d'un "renouveau rural" maîtrisé, la formalisation de règles et prescriptions de gestion du patrimoine bâti et urbain, ou encore les problématiques de gestion durable des espaces publics.

3. Objectifs de l'action

Permettre aux communes d'élaborer des documents de planification à la hauteur des enjeux de maîtrise de l'évolution du territoire fixés par la Charte du Parc.

Porter la réflexion sur l'aménagement durable du territoire à un niveau prospectif qui dépasse l'accompagnement habituel des communes et EPCI dans l'exercice de planification.

Améliorer la qualité des opérations d'urbanisme.

4. Echéancier

Date prévue de commencement de l'opération : 01/04/2022

Demande de démarrage anticipé : non

Date de fin prévisionnelle : 01/04/2025

5. Descriptif de l'action

Les enveloppes précédentes ont permis de répondre rapidement et de façon efficace à des besoins ponctuels d'étude exprimés par des communes, notamment des études pré-opérationnelles liées à l'élaboration des Plans Locaux d'Urbanisme mais n'entrant pas dans les compétences de cabinets chargés d'élaborer ces documents. En lien et en complément avec le fonds d'études en maîtrise d'ouvrage du Parc détaillé dans la fiche opération n°1061, le Parc doit pouvoir aider les communes à répondre à des besoins d'étude notamment lorsqu'ils sont rendus nécessaires suite à une demande, un avis, ou une action engagée par le Parc au titre de la mise en œuvre de la Charte.

L'enveloppe précédente étant engagée en majeure partie, et de nouvelles demandes se faisant jour suite au renouvellement des municipalités, il devient nécessaire de créditer à nouveau cette aide. Plusieurs communes notamment ont manifesté leur souhait d'engager une révision de leur PLU en bénéficiant de l'accompagnement du Parc dans la démarche "PLU +" qui vise à renforcer et affiner la maîtrise de l'évolution du territoire par une meilleure préservation des patrimoines et un meilleur encadrement des processus de densification et de renouvellement urbain.

6. Nature des dépenses

étude d'aménagement et de conception d'aménagement permettant le développement du projet

7. Moyens humains

Le responsable de l'action est le chargé de mission urbanisme, avec l'appui du responsable de pôle.

Ressources humaines internes prévisionnelles : 1/5e ETP sur 1 an

Ressources humaines externes prévisionnelles : prestataires ou associations partenaires.

8. Eléments financiers

Financement PNR
Montant
20 000,00 €

Plan de financement :

- Subvention Parc : 20 000,00 €

Echéancier prévisionnel des crédits de paiement :

2022	2023	2024	2025	2026
5 000 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €	0 €

9. Suivi et évaluation

L'indicateur retenu est : .

Benjamin DEMAILLY
Président du Parc



Elu référent : Jean LORINE / Chargé(e)s de mission : Patrick GAUTIER, Vinciane DUCHESNE

**ACCOMPAGNEMENT DE PROJETS DE RESTAURATION : CHANTIERS
DÉMONSTRATEURS, CHANTIERS BÉNÉVOLES**

Type : socle investissement

1. Références à la Charte

Axe : 1 - maîtriser l'espace et conforter ses patrimoines

Articles : 10. Identifier, préserver, réhabiliter et valoriser le patrimoine archéologique et historique,
11. Inventorier, préserver, réhabiliter et valoriser le patrimoine bâti rural

Objectif : O08-Conforter les actions de valorisation des patrimoines bâtis

Projet : CP5-P14-A01-Restauration du patrimoine bâti

Priorité régionale : Les PNR seront des territoires de préservation et de valorisation du patrimoine naturel, des paysages et du patrimoine rural remarquable

2. Contexte et motifs de l'action

Dans le cadre de l'article 11 de la Charte, le Parc accompagne la réhabilitation et la valorisation du patrimoine bâti rural. Ces actions du Parc, attendues tant par les communes que par de nombreux propriétaires privés, sont reconnues pour leur efficacité. Elles constituent le socle nécessaire à toutes les actions de valorisation de l'identité architecturale, urbaine et paysagère du Vexin français. Elles sont également une occasion unique de sensibiliser les maîtres d'ouvrage à la fragilité du patrimoine bâti, et à former les entreprises aux bons gestes et à l'usage de matériaux appropriés.

Ces opérations, qui s'appuient en particulier sur la base de l'inventaire détaillé des bâtiments et du mobilier remarquables du territoire compilé dans la base de données Visiaurif, concourent à la crédibilité du Parc au regard du label Pays d'Art et d'Histoire sur les actions de préservation et de valorisation des patrimoines. Elles complètent parfaitement les actions de la Région en s'intéressant aux petits patrimoines ne pouvant relever du label patrimoine d'intérêt régional.

3. Objectifs de l'action

Accompagner les travaux en veillant au respect des techniques et matériaux traditionnels. Pour les collectivités, mise en œuvre de l'éco-conditionnalité.

4. Echancier

Date prévue de commencement de l'opération : 01/04/2022

Demande de démarrage anticipé : non

Date de fin prévisionnelle : 01/04/2024

5. Descriptif de l'action

L'enveloppe sollicitée ici permettra de conduire deux à quatre chantiers soit de démonstration-formation soit de bénévoles. Selon la configuration, l'enveloppe sera dédiée à la prise en charge de travaux supports de formation ainsi qu'aux dépenses connexes (accompagnement, fourniture de matériaux ou matériels, logistique, etc). La particularité de ce soutien réside dans le haut niveau d'exigence et d'accompagnement technique apporté par le Parc, qui outre les résultats en termes de travaux permettront de faire évoluer les pratiques des entreprises ou de créer des dynamiques locales de restauration participative.

6. Nature des dépenses

Travaux, matériaux et matériels

7. Moyens humains

Le responsable de l'action est le responsable du pôle aménagement, avec l'appui de l'Architecte-Conseil et du chargé de mission éco-construction et rénovation du patrimoine bâti.

Ressources humaines internes prévisionnelles : 1/5e ETP sur un an.

Ressources humaines externes prévisionnelles : /

8. Eléments financiers

Pour cette opération, le Parc est maître d'ouvrage et ne sollicite pas l'avance de TVA.

Coût de l'opération HT	Financement PNR	
	Taux	Montant
20 000,00 €	M.O. Parc	20 000,00 €

Plan de financement :

- Subvention Parc : 20 000,00 €

Echéancier prévisionnel des crédits de paiement :

2022	2023	2024	2025	2026
5 000 €	10 000 €	5 000 €	0 €	0 €

9. Suivi et évaluation

Les indicateurs retenus sont : nombre de communes, nombre d'éléments du patrimoine restaurés.

Benjamin DEMAILLY
Président du Parc



Elu référent : Jean LORINE / Chargé(e)s de mission : Patrick GAUTIER, Magali LAFFOND

**ACCOMPAGNEMENT DES PROJETS D'AMÉNAGEMENTS PAYSAGERS ET DE
GESTION DURABLE DES ESPACES PUBLICS ET JARDINS**

Type : socle fonctionnement

1. Références à la Charte

Axe : 1 - maîtriser l'espace et conforter ses patrimoines

Article : 5. Préserver l'identité et la diversité des paysages

Objectif : O06-Préserver les paysages

Projet : CP5-P08-A01-Aménagements publics, jardins partagés

Priorité régionale : Les PNR seront des porteurs de solutions innovantes pour un aménagement et des mobilités sobres et durables

2. Contexte et motifs de l'action

Depuis sa création le Parc accompagne les projets d'aménagement d'espace public des communes, et dans une moindre mesure des projets privés ambitieux. Le travail engagé ces dernières années auprès des communes et des habitants du territoire sur l'arrêt des produits phytosanitaires et la modification des pratiques de gestion (aussi bien sur les espaces publics que les jardins privés ou partagés) a contribué à changer le regard sur ces espaces, et accroître d'autant les attentes et besoins d'accompagnement.

3. Objectifs de l'action

Garantir la qualité des petits aménagements d'espace publics.

4. Echéancier

Date prévue de commencement de l'opération : 01/04/2022

Demande de démarrage anticipé : non

Date de fin prévisionnelle : 01/04/2023

5. Descriptif de l'action

L'enveloppe prévue est destinée notamment à missionner des expertises extérieures pour répondre aux besoins de conseils que le Parc ne peut assurer dans le cadre de ses moyens humains actuels. Elle pourra le cas échéant être mobilisée pour des besoins de partage des expériences tirées des aménagements accompagnés, ou plus généralement pour contribuer à faire connaître les spécificités paysagères du Vexin, par la réalisation de supports pédagogiques.

6. Nature des dépenses

Aide à l'accompagnement des projets des communes, aux actions et à la conception d'outils pédagogiques.

7. Moyens humains

Le responsable de l'action est la chargée de mission Aménagement et Paysage, avec l'appui du responsable de pôle.

Ressources humaines internes prévisionnelles : 1/10e ETP sur un an

Ressources humaines externes prévisionnelles : prestataires

8. Eléments financiers

Pour cette opération, le Parc est maître d'ouvrage.

Coût de l'opération TTC	Financement PNR	
	Taux	Montant
5 000,00 €	M.O. Parc	5 000,00 €

Plan de financement :

- Subvention Parc : 5 000,00 €

Echéancier prévisionnel des crédits de paiement :

2022	2023	2024	2025	2026
2 500 €	2 500 €	0 €	0 €	0 €

9. Suivi et évaluation

Les indicateurs retenus sont : nombre de dossiers de subvention, nombre d'actions soutenues.

Benjamin DEMAILLY
Président du Parc

Elu référent : Jean LORÏNE / Chargé(e)s de mission : Patrick GAUTIER, Marie Laure DALLEY

SIGNALÉTIQUE D'INTÉRÊT LOCAL

Type : socle investissement

1. Références à la Charte

Axe : 1 - maîtriser l'espace et conforter ses patrimoines

Article : 5. Préserver l'identité et la diversité des paysages

Objectif : O06-Préserver les paysages

Projet : CP5-P08-A02-Signalétique locale et du Parc

Priorité régionale : Les PNR seront des territoires de préservation et de valorisation du patrimoine naturel, des paysages et du patrimoine rural remarquable

2. Contexte et motifs de l'action

Dans le cadre de l'article 5 de la Charte, le Parc veille à préserver l'identité et la diversité des paysages. La Signalétique d'Intérêt Local (SIL) permet de protéger le cadre de vie des villages du Vexin français en évitant la prolifération de panneaux disgracieux et souvent inefficaces tout en permettant de répondre aux besoins des communes, des communautés, et des entreprises de signaler leurs activités et services. Le mobilier défini par le Parc permet de renforcer le sentiment d'appartenance au territoire.

3. Objectifs de l'action

Développer un programme d'accompagnement technique et d'aide financière aux communes et EPCI pour proposer une signalétique de qualité, conforme à l'esprit et à l'image Parc.

4. Echancier

Date prévue de commencement de l'opération : 01/04/2022

Demande de démarrage anticipé : non

Date de fin prévisionnelle : 01/04/2024

5. Descriptif de l'action

La présente enveloppe permettra d'équiper 8 à 10 communes.

6. Nature des dépenses

signalétique : achat d'équipements et de panneaux de signalétique ou réalisation, acquisition et implantation de signalétique

7. Moyens humains

Le responsable de l'action est le responsable de pôle, appuyé par l'assistante de pôle.

Ressources humaines internes prévisionnelles : 1/6e ETP sur un an

Ressources humaines externes prévisionnelles : fournisseurs signalétique

8. Eléments financiers

Pour cette opération, le Parc est maître d'ouvrage et ne sollicite pas l'avance de TVA.

Coût de l'opération HT	Financement PNR	
	Taux	Montant
30 000,00 €	M.O. Parc	30 000,00 €

Plan de financement :

- Subvention Parc : 30 000,00 €

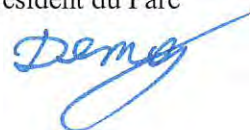
Echéancier prévisionnel des crédits de paiement :

2022	2023	2024	2025	2026
5 000 €	10 000 €	10 000 €	5 000 €	0 €

9. Suivi et évaluation

Les indicateurs retenus sont : nombre de panneaux implantés, nombre d'actions soutenues.

Benjamin DEMAILLY
Président du Parc



Elu référent : Jean LORINE / Chargé(e)s de mission : Patrick GAUTIER, Magali LAFFOND

**PROGRAMME DE SENSIBILISATION ET OBSERVATOIRE PHOTOGRAPHIQUE DU
PAYSAGE**

Type : socle fonctionnement

1. Références à la Charte

Axe : 1 - maîtriser l'espace et conforter ses patrimoines

Article : 5. Préserver l'identité et la diversité des paysages

Objectif : O06-Préserver les paysages

Projet : CP5-P09-A01-Observatoire photographique du paysage

Priorité régionale : Les PNR seront des territoires de préservation et de valorisation du patrimoine naturel, des paysages et du patrimoine rural remarquable

2. Contexte et motifs de l'action

Le Parc a engagé une politique d'animation et de sensibilisation à l'échelle du territoire par l'élaboration d'un Observatoire Photographique des Paysages (OPP). Il s'inscrit ainsi dans l'application de la Convention européenne du paysage et le droit à participation des citoyens et des élus en matière de paysage. La Convention précise que les signataires s'engagent à « analyser leurs caractéristiques ainsi que les dynamiques et les pressions qui les modifient et à en suivre les transformations ». L'OPP est également un des axes du projet développé pour le label Pays d'Art et d'Histoire obtenu en 2014. L'OPP du Vexin s'inscrit aussi dans des démarches nationales et locales (régionale avec les PNR Haute Vallée de Chevreuse et du Gâtinais français, de la Vallée de la Seine de Paris à l'estuaire).

Réalisé en 2021, le film "Les chemins de l'Epte" fait écho au film précédent "Paysage au carré" pour donner à voir les paysages agricoles et les paysages de l'eau sous le regard d'un peintre contemporain, Christian Broutin.

L'OPP du Vexin s'inscrit dans les actions de médiation dans le cadre national du Jour de la nuit avec la réalisation d'une fresque collaborative de photos de paysages nocturnes et l'animation en transversalité avec le pôle Environnement autour des questions de pollutions lumineuses.

3. Objectifs de l'action

Faire prendre conscience de l'évolution des paysages, mesurer cette évolution

4. Echancier

Date prévue de commencement de l'opération : 01/04/2022

Demande de démarrage anticipé : non

Date de fin prévisionnelle : 01/04/2025

5. Descriptif de l'action

L'enveloppe prévue est destinée notamment à :

- enrichir le corpus photographique de l'OPP et la structuration de la base de données,
- La médiation, l'animation et l'organisation d'événements en lien avec les questions de paysage, des expositions et des événements "regards croisés sur les paysages d'hier, d'aujourd'hui et de demain" dans les communes,
- la création d'outils de sensibilisation pour une meilleure connaissance des paysages,
- la valorisation et le partage des connaissances par le WEBSIG de l'OPP.

6. Nature des dépenses

Etudes, actions de sensibilisation, création d'outils pédagogiques

7. Moyens humains

La responsable de l'action est la chargée de mission Aménagement et Paysage (1/10e ETP), en lien avec le responsable du pôle aménagement et le chargé de mission SIG et Evaluation.

Ressources externes prévisionnelles : prestataires

8. Eléments financiers

Pour cette opération, le Parc est maître d'ouvrage.

Coût de l'opération TTC	Financement PNR	
	Taux	Montant
10 000,00 €	M.O. Parc	10 000,00 €

Plan de financement :

- Subvention Parc : 10 000,00 €

Echéancier prévisionnel des crédits de paiement :

2022	2023	2024	2025	2026
3 000 €	2 500 €	2 500 €	2 000 €	0 €

9. Suivi et évaluation

L'indicateur retenu est : nombre de participants.

Benjamin DEMAILLY
Président du Parc



Elu référent : Thibault HUMBERT / Chargé(e)(s) de mission : Patrick GUEIT

AIDE À L'INVESTISSEMENT POUR LES PROFESSIONNELS DES MÉTIERS D'ART
Type : socle investissement

1. Références à la Charte

Axe : 2 - développement agricole, économique, touristique et culturel

Article : 14. Accompagner le développement des activités économiques dans le respect de l'environnement

Objectif : O09-Promouvoir un développement économique durable du territoire

Projet : CP5-P18-A07-Aide à l'investissement pour les métiers d'art

Priorité régionale : Les PNR seront les fers de lance d'une relance durable dans les territoires ruraux, écologique et numérique

2. Contexte et motifs de l'action

Depuis sa création, le Parc soutient et valorise la filière Métiers d'art. Un guide des métiers d'art comprenant dans sa dernière édition 49 professionnels des métiers d'art est ainsi diffusé tous les deux ans. Le Parc aide financièrement ces mêmes professionnels pour une participation aux salons du Carrousel des métiers d'art, du patrimoine culturel au Carrousel du Louvre, Ob'Art aux Blancs manteaux, Révélation au Grand Palais, Maison et Objet à Villepinte. Un circuit spécifique est aussi proposé aux visiteurs lors des Journées européennes de métiers d'art (JEMA) organisées par l'Institut national des métiers d'art (INMA) qui se tiennent chaque année, le 1er week-end d'avril.

Le Parc souhaite contribuer de manière plus forte à la dynamique créée.

3. Objectifs de l'action

Permettre aux artisans d'art référencés, y compris ceux ne relevant pas de la Chambre de métiers, d'investir: aménagement des ateliers, acquisition de matériel,...

Soutenir les associations d'artisans d'art

Créer une signalétique métiers d'arts drapeau commune sur le territoire, déclinable par métier ou atelier

4. Echancier

Date prévue de commencement de l'opération : 06/2022

Demande de démarrage anticipé : non

Date de fin prévisionnelle : 01/06/2025

5. Descriptif de l'action

Des subventions aux investissements sont proposées aux artisans d'art :

- pour équiper leur atelier : acquisition de matériel, four, aménagement de l'atelier professionnel,... : taux de subvention de 40 % du montant HT avec un plafond de dépenses de 15 000 €. Objectif de 3 ateliers aidés ;

- pour installer une signalétique fixe afin de mieux identifier les ateliers : taux de subvention de 80% plafond de dépenses 3 000 €. Le graphisme est pris en charge par le Parc, une déclinaison spécifique par atelier est envisagée. Objectif de 5 ateliers équipés pour cette première phase opération ;

- pour aider les associations Métiers d'art implantées sur le Parc à réaliser des investissements : taux de subvention de 40 %, plafond de dépenses 15 000 €.

La commission d'attribution des aides a reçu délégation du Comité syndical pour instruire les dossiers de demande de subvention et octroyer l'aide. Le Président a reçu délégation pour notifier l'aide.

6. Nature des dépenses

subventions aux artisans d'art et associations : acquisition de matériel, pour la production, communication, expositions, acquisition de logiciels ou réalisation d'un site internet, aménagements des locaux, investissements liés à l'environnement (énergie, réduction des impacts)

7. Moyens humains

0.1 Etp

8. Eléments financiers

Pour cette opération, le bénéficiaire de la subvention est maître d'ouvrage.

Financement PNR
Montant
30 000,00 €

Plan de financement :

- Subvention Parc : 30 000,00 €

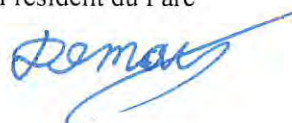
Echéancier prévisionnel des crédits de paiement :

2022	2023	2024	2025	2026
5 000 €	10 000 €	10 000 €	5 000 €	0 €

9. Suivi et évaluation

L'indicateur retenu est : nombre de professionnels des métiers d'art.

Benjamin DEMAILLY
Président du Parc



Elu référent : Thibault HUMBERT / Chargé(e)(s) de mission : Patrick GUEIT

<p>LA FABRIQUE À PROJETS : INCUBATION PROJETS ESS, ENTREPRISES ENGAGÉES <i>Type : socle fonctionnement</i></p>

1. Références à la Charte

Axe : 2 - développement agricole, économique, touristique et culturel

Article : 14. Accompagner le développement des activités économiques dans le respect de l'environnement

Objectif : O09-Promouvoir un développement économique durable du territoire

Projet : CP5-P19-A14-La Fabrique à projets

Priorité régionale : Les PNR seront les fers de lance d'une relance durable dans les territoires ruraux, écologique et numérique

2. Contexte et motifs de l'action

Les porteurs d'idées de création d'entreprise dans les secteurs concurrentiels ou de l'Economie sociale et solidaire peinent souvent à formaliser leur avant-projet, en amont de l'étape de la création d'entreprise.

Le Parc leur propose un parcours d'incubation personnalisé afin de les aider à mieux définir et concrétiser leur projet de création. L'objectif est d'accroître les chances de réussite de la structure ainsi créée.

3. Objectifs de l'action

Accroître la viabilité des projets

4. Echancier

Date prévue de commencement de l'opération : Mai 2022

Demande de démarrage anticipé : non

Date de fin prévisionnelle : 01/05/2023

5. Descriptif de l'action

De l'idée au projet, du projet à la création : Programme d'incubation pour les structures relevant de l'Economie sociale et solidaire et les entreprises engagées (Responsabilité sociétale et environnementale, ESS).

Le programme proposé par le Parc vise à aider au développement de projets à impact sociétal sur le Parc. Il consistera en un accompagnement des porteurs de projets à utilité sociale, respectant l'environnement, générateurs d'emplois locaux et ayant des retombées positives sur le territoire. Le partenaire local pressenti est Initiative 95 spécialisé dans l'accompagnement des porteurs de projets privés, de l'économie sociale et solidaire et dans l'appui à la création et au développement d'associations. Des ateliers collectifs, un coaching personnalisé, une mise en réseau, un parrainage sont prévus dans le cadre du programme.

Les autres dispositifs portés par Initiative95 pourront être activés si nécessaire en complément de cette opération : DLA, Prêts d'honneur, autres financements ou accompagnements...

Un coût de 2 000 € par structure est envisagé permettant ainsi de financer 5 parcours.

6. Nature des dépenses

Subvention versée pour un projet d'incubation porté par des privés, des associations.

7. Moyens humains

8. Eléments financiers

Pour cette opération, le Parc est maître d'ouvrage.

Coût de l'opération TTC	Financement PNR	
	Taux	Montant
10 000,00 €	M.O. Parc	10 000,00 €

Plan de financement :

- Subvention Parc : 10 000,00 €

Echéancier prévisionnel des crédits de paiement :

2022	2023	2024	2025	2026
5 000 €	5 000 €	0 €	0 €	0 €

9. Suivi et évaluation

L'indicateur retenu est : nombre de porteurs de projets.

Benjamin DEMAILLY
Président du Parc

Elu référent : Thibault HUMBERT / Chargé(e)(s) de mission : Patrick GUEIT

APPUI AUX PORTEURS DE PROJETS DE TIERS-LIEUX

Type : socle fonctionnement

1. Références à la Charte

Axe : 2 - développement agricole, économique, touristique et culturel

Article : 14. Accompagner le développement des activités économiques dans le respect de l'environnement

Objectif : O09-Promouvoir un développement économique durable du territoire

Projet : CP5-P19-A15-Tiers-lieux

Priorité régionale : Les PNR seront les fers de lance d'une relance durable dans les territoires ruraux, écologique et numérique

2. Contexte et motifs de l'action

L'étude lancée par le Parc sur le 1er semestre 2021 a permis de recenser plus d'une dizaine de projets portés par des collectivités, des privés, des associations. Répartis sur tout le territoire, les projets présentent des fonctionnalités très diverses touchant les dimensions sociales, culturelles, agricoles. La création et l'animation d'un Tiers lieu exigent de la part des porteurs de projet de disposer d'une expertise métier afin d'être en mesure de proposer un modèle fonctionnel pérenne. Dans cette perspective, le Parc souhaite aider les porteurs de projet dans leur parcours d'incubation et de professionnalisation.

3. Objectifs de l'action

Renforcer les modèles des projets de Tiers-lieux pour favoriser leur pérennité

4. Echancier

Date prévue de commencement de l'opération : 04/2022

Demande de démarrage anticipé : non

Date de fin prévisionnelle : 01/04/2025

5. Descriptif de l'action

Pour que les porteurs de projets soient en mesure de proposer une offre pertinente et économiquement viable ainsi qu'une valeur ajoutée en terme d'animation, le Parc se propose de contribuer financièrement à leur parcours d'incubation et de professionnalisation. En partenariat avec les réseaux régionaux et nationaux de Tiers-lieux (A+ c'est mieux, la coopérative des tiers-lieux, France Tiers-lieux, ...) ou avec des Tiers-lieux de référence, le Parc souhaite ainsi accompagner financièrement 3 à 5 porteurs de projets privés ou publics dans le cadre d'un parcours personnalisé à l'incubation ou au développement de leur projet. Pour être éligibles à cette opération, les porteurs de projet devront toutefois disposer d'un lieu d'exercice de leur activité sur le territoire et proposer un projet cohérent et fonctionnel en lien avec les enjeux du territoire ainsi qu'un modèle économique pérenne.

Il est ainsi prévu d'octroyer aux porteurs de projets éligibles une subvention de 80% maximum d'une dépense plafonnée à 5 000 €.

Cette fiche permettra aussi de financer des actions de communication destinées à promouvoir les Tiers-lieux.

La commission d'attribution des aides a reçu délégation du Comité syndical pour instruire les dossiers de demande de subvention et octroyer l'aide. Le Président a reçu délégation pour notifier l'aide.

6. Nature des dépenses

Prestations de formations et d'animations sur le thème des Tiers-lieux.

7. Moyens humains

0.1 Etp

8. Eléments financiers

Pour cette opération, le bénéficiaire de la subvention est maître d'ouvrage.

Financement PNR
Montant
10 000,00 €

Plan de financement :

- Subvention Parc : 10 000,00 €

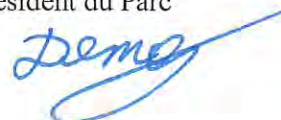
Echéancier prévisionnel des crédits de paiement :

2022	2023	2024	2025	2026
2 500 €	2 500 €	2 500 €	2 500 €	0 €

9. Suivi et évaluation

L'indicateur retenu est : nombre de porteurs de projets.

Benjamin DEMAILLY
Président du Parc



Elu référent : Thibault HUMBERT / Chargé(e)(s) de mission : Patrick GUEIT

ANIMATION, COMMUNICATION, RÉSEAUX
Type : socle fonctionnement

1. Références à la Charte

Axe : 2 - développement agricole, économique, touristique et culturel

Article : 14. Accompagner le développement des activités économiques dans le respect de l'environnement

Objectif : O09-Promouvoir un développement économique durable du territoire

Projet : CP5-P19-A01-Promotion territoriale - animation territoriale - réseaux d'entreprises

Priorité régionale : Les PNR seront les fers de lance d'une relance durable dans les territoires ruraux, écologique et numérique

2. Contexte et motifs de l'action

Le Parc peine à faire connaître et à valoriser ses actions économiques

Les associations et réseaux d'entreprises locaux rencontrent des difficultés pour se développer du fait principalement de manque de ressources financières.

3. Objectifs de l'action

Créer une dynamique économique : groupements, émulation entre les entreprises

Accroître la notoriété des entreprises locales

Renforcer l'attractivité économique du territoire, Assurer l'ancrage local des nouvelles entreprises et le sentiment d'appartenance au territoire

4. Echéancier

Date prévue de commencement de l'opération : 07/2021

Demande de démarrage anticipé : non

Date de fin prévisionnelle : 01/07/2024

5. Descriptif de l'action

Mener des actions d'animation économique :

Financement de rencontres professionnelles, contribution aux actions menées par les partenaires, interventions d'experts, déplacements collectifs pour visites de sites de référence, etc.,

Valoriser le territoire et ses acteurs :

Acquisition et traitement des données économiques pour une meilleure connaissance du territoire économique,

Valorisation du territoire économique, de ses entreprises, des savoir-faire : portrait économique du territoire (observatoire), information sur les nouvelles entreprises, les nouveaux produits ou services, initiatives locales,

Création, acquisition d'outils marketing et de communication ciblés (ex : guides sectorisés,...),

Appel à des professionnels pour conseil, mise en œuvre stratégie et outils de communication (ex: animation sur les réseaux sociaux).

6. Nature des dépenses

Réseau d'acteurs : création et animation de réseau

Communication :

-actions de communication pour valoriser les actions économiques,

-conception et édition de supports de communication sur le territoire économique,

-éditions, impressions de documents de communication : Portrait de territoire,

-dépliants, brochures, diffusion de documents de communication : guide des acteurs de l'ESS, Flyer par filière : textile, chocolatiers, ..

-illustrations, graphisme, photographie, vidéo pour documents de communication : Valorisation acteurs, territoire, filières.

7. Moyens humains

0.2 etp

8. Eléments financiers

Pour cette opération, le Parc est maître d'ouvrage.

Coût de l'opération TTC	Financement PNR	
	Taux	Montant
10 000,00 €	M.O. Parc	10 000,00 €

Plan de financement :

- Subvention Parc : 10 000,00 €

Echéancier prévisionnel des crédits de paiement :

2022	2023	2024	2025	2026
3 000 €	4 000 €	3 000 €	0 €	0 €

9. Suivi et évaluation

L'indicateur retenu est : nombre de documents diffusés.

Benjamin DEMAILLY
Président du Parc



Elu référent : Thibault HUMBERT / Chargé(e)(s) de mission : Patrick GUEIT

AIDES AU PROGRAMME D' ACTIONS DES ASSOCIATIONS DE PROFESSIONNELS
Type : socle fonctionnement

1. Références à la Charte

Axe : 2 - développement agricole, économique, touristique et culturel

Article : 14. Accompagner le développement des activités économiques dans le respect de l'environnement

Objectif : O09-Promouvoir un développement économique durable du territoire

Projet : CP5-P19-A01-Promotion territoriale - animation territoriale - réseaux d'entreprises

Priorité régionale : Les PNR seront les fers de lance d'une relance durable dans les territoires ruraux, écologique et numérique

2. Contexte et motifs de l'action

Les associations de professionnels, artisans, commerçants, artisans d'art, entreprises des parcs d'activités, peinent à mettre en œuvre leur programme d'actions du fait de ressources financières très réduites. C'est le cas notamment de l'association des entreprises et commerçants de Magny-en-Vexin, récemment créée, mais aussi de l'association d'artisans d'art A15.

3. Objectifs de l'action

Créer une dynamique économique : groupements, émulation entre les entreprises

Accroître la notoriété des entreprises locales

Renforcer l'attractivité économique du territoire, Assurer l'ancrage local des nouvelles entreprises et le sentiment d'appartenance au territoire

4. Echancier

Date prévue de commencement de l'opération : 04/2022

Demande de démarrage anticipé : non

Date de fin prévisionnelle : 01/04/2024

5. Descriptif de l'action

Dans le but d'aider les associations de professionnels artisans, commerçants, entreprises, services de proximité, artisans d'art ainsi que les réseaux d'entreprises à se créer et à se développer sur le territoire le Parc se propose de leur allouer une aide financière.

Les structures éligibles ont leur siège sur le Parc.

Les dépenses donnant lieu à subvention seront constituées de dépenses de fonctionnement (toutes dépenses de communication, petit matériel, etc.).

Les dépenses de personnel sont exclues du dispositif.

Une subvention maximum par année et par structure sera accordée.

Le taux de subvention sera au plus de 70 %, le plafond de dépenses s'élevant à 5 000 €.

La commission d'attribution des aides a reçu délégation du Comité syndical pour instruire les dossiers de demande de subvention et octroyer l'aide. Le Président a reçu délégation pour notifier l'aide.

6. Nature des dépenses

Subvention versée pour un projet de développement ou de promotion/communication porté par des associations professionnelles).

7. Moyens humains

0.05 etp

8. Eléments financiers

Pour cette opération, le bénéficiaire de la subvention est maître d'ouvrage.

Financement PNR
Montant
7 000,00 €

Plan de financement :

- Subvention Parc : 7 000,00 €

Echéancier prévisionnel des crédits de paiement :

2022	2023	2024	2025	2026
1 000 €	3 000 €	3 000 €	0 €	0 €

9. Suivi et évaluation

L'indicateur retenu est : nombre de documents diffusés.

Benjamin DEMAILLY
Président du Parc



Elu référent : Capucine FAIVRE / Chargé de mission : Irène HEDRICH

DEVELOPPEMENT DE NOUVELLES ACTIVITES DE PLEINE NATURE RESPECTUEUSES DE L'ENVIRONNEMENT

Type : socle investissement

1. Références à la Charte

Axe 2 : Promouvoir un développement agricole, touristique et économique durables, moteur d'une vie locale de qualité

Article 15 : Mettre en œuvre une politique de développement durable du tourisme et des loisirs

Objectif : O10 - Contribuer au développement du tourisme et des loisirs sur le territoire

Projet CP5-P23-A02 : Développer la pratique des activités de pleine nature

Priorité régionale 5 : Les Parcs seront des territoires de préservation et de valorisation du patrimoine naturel, des paysages et du patrimoine rural remarquable

2. Contexte et motifs de l'action

Dans le cadre de la mise en œuvre de sa stratégie de développement du tourisme et des loisirs et conformément à l'article 15 de sa Charte, le Parc s'est fixé pour objectif d'accompagner le développement de nouvelles activités de pleine nature tout en veillant au respect de l'environnement et à leur répartition sur le territoire.

Cette action s'inscrit en cohérence avec le schéma régional de développement du tourisme et des loisirs 2017-2021 dans le cadre du projet de contrat de destination régional relatif aux Parcs naturels régionaux d'Ile-de-France.

Après avoir contribué au développement et à la promotion des itinéraires pédestres et cyclables, le Parc souhaite aujourd'hui accompagner la création de nouvelles activités de pleine nature respectueuses de l'environnement parmi lesquelles figurent notamment la randonnée équestre, le trail et le VTT.

3. Objectifs de l'action

- développer les activités de pleine nature sur le territoire du Parc ;
- accompagner les EPCI dans leurs projets de développement en matière de tourisme et de loisirs;
- accroître les retombées économiques du tourisme et des loisirs sur le territoire.

4. Echéancier

Date de début prévisionnelle : 01/04/2022

Demande de démarrage anticipé : non

Date de fin prévisionnelle : 31/03/2024

5. Descriptif de l'action

Le développement de nouvelles activités de pleine nature nécessite :

- d'identifier des sites réunissant des conditions adaptées à des pratiques de bon niveau et déclinables pour tous les publics ;
- de mobiliser des acteurs compétents pour concevoir les itinéraires, promouvoir la pratique et mettre en place des animations et des événements ;
- de concevoir, réaliser et implanter la signalétique adaptée à ces différentes activités ;
- de disposer d'un soutien des territoires pour accompagner la création des infrastructures et assurer leur entretien.

Ces projets seront mis en œuvre en lien avec les acteurs associatifs et institutionnels du territoire dont les Communautés de communes.

6. Nature des dépenses

Itinéraires pédestres : création itinéraires (marquage, chemins, signalétiques...)

7. Moyens humains

Le responsable de l'action est la chargée de mission activités de pleine nature et circulations douces

Ressources humaines internes prévisionnelles : 0,30 ETP sur un an.

Ressources humaines externes prévisionnelles : associations sportives, prestataires spécialisés.

8. Eléments financiers

Pour cette opération, le Parc est maître d'ouvrage et ne sollicite pas d'avance de TVA.

Coût de l'opération HT	Financement PNR	
	Taux	Montant HT
10 000 €	M.O. Parc	10 000 €

Plan de financement :

- Subvention Parc 10 000 €

Echéancier prévisionnel des crédits de paiement :

2021	2022	2023	2024
0 €	2 500 €	5 000 €	2 500 €

9. Suivi et évaluation

Les indicateurs proposés pour mesurer l'efficacité de cette action sont le nombre de nouvelles activités de pleine nature proposées et le nombre de circuits ou itinéraires créés.

Benjamin DEMAILLY
Président du Parc



Elu référent : Capucine FAIVRE / Chargé de mission : Jean-Luc BRIOT

PROGRAMME DE JOURNEES D'INFORMATION, DE FORMATION ET D'EDUCTOURS DES ACTEURS DU TOURISME ET DES LOISIRS

Type : socle fonctionnement

1. Références à la Charte

Axe 2 : Promouvoir un développement agricole, touristique et économique durables, moteur d'une vie locale de qualité

Article 15 : Mettre en œuvre une politique de développement durable du tourisme et des loisirs

Objectif : O10 - Contribuer au développement du tourisme et des loisirs sur le territoire

Projet CP5-P21-A01 : Animer, développer, mettre en réseau les prestataires pour une meilleure structuration de l'offre de tourisme et de loisirs

Priorité régionale 1 : Les Parcs seront les fers de lance d'une relance durable dans les territoires ruraux, écologique et numérique

2. Contexte et motifs de l'action

Dans le cadre de la mise en œuvre de sa stratégie de développement du tourisme et des loisirs et conformément à l'article 15-5 de sa Charte, le Parc s'est fixé pour objectif de mettre en réseau les acteurs du tourisme et des loisirs et de structurer l'offre locale.

Cette action s'inscrit en cohérence avec le schéma régional de développement du tourisme et des loisirs 2017-2021 dans le cadre du projet de contrat de destination régional relatif aux Parcs naturels régionaux d'Ile-de-France.

Le Parc s'appuie sur Cap Tourisme pour fédérer et mettre en œuvre une stratégie touristique concertée afin notamment de structurer l'offre et professionnaliser les acteurs. Pour cela, il propose chaque année aux acteurs et aux porteurs de projet du territoire de participer à des journées d'information, des formations et à des éductours sur différentes thématiques.

3. Objectifs de l'action

- améliorer les connaissances des professionnels du tourisme et des loisirs sur le Parc et les notions de développement durable,
- renforcer les relations entre acteurs de différentes filières afin de développer des habitudes de travail en réseau,
- favoriser l'émergence de projets communs pour maintenir et développer les activités économiques locales.

4. Echancier

Date de début prévisionnelle : 01/04/2022

Demande de démarrage anticipé : non

Date de fin prévisionnelle : 31/03/2024

5. Descriptif de l'action

Un programme annuel composé de journées d'information, de formations et d'éductours est élaboré afin de répondre aux attentes et aux besoins des acteurs du tourisme et des loisirs. Des thématiques récurrentes visant à une meilleure connaissance du territoire et du Parc, à la gestion environnementale de son établissement ou bien encore à l'accueil des publics à besoins spécifiques sont proposées chaque année.

A celles-ci viennent s'ajouter de nouvelles propositions afin de renouveler l'intérêt des acteurs. La promotion des activités étant un besoin formulé par de nombreux acteurs du tourisme et de loisirs, des formations relatives à l'optimisation de sa présence sur les réseaux sociaux ou bien encore à l'image dans les différents outils de communication sont les nouvelles thématiques proposées désormais chaque année.

Ces formations et éductours sont animés en fonction des thématiques par des intervenants extérieurs ou par l'équipe technique du Parc. Ils sont également ouverts en fonction des places disponibles aux acteurs des territoires limitrophes du Parc afin de renforcer les liens entre les prestataires et valoriser le Vexin français.

6. Nature des dépenses

Développement du tourisme durable et accompagnement des acteurs touristiques et porteurs de projets sous maîtrise d'ouvrage du parc.

7. Moyens humains

Le responsable de l'action est le responsable de Cap Tourisme

Ressources humaines internes prévisionnelles : 0,20 ETP sur un an.

Ressources humaines externes prévisionnelles : Intervenants et formateurs

8. Eléments financiers

Coût de l'opération TTC	Financement PNR	
	Taux	Montant TTC
10 000 €	M.O. Parc	10 000 €

Plan de financement :

- Subvention Parc 10 000 €

Echéancier prévisionnel des crédits de paiement :

2021	2022	2023	2024
0 €	2 500 €	5 000 €	2 500 €

9. Suivi et évaluation

Les indicateurs proposés pour mesurer l'efficacité de cette action sont le nombre de journées organisées et le nombre de participants.

Benjamin DEMAILLY
Président du Parc



Elu référent : Capucine FAIVRE / Chargé de mission : Jean-Luc BRIOT

ACTIONS D'ACCOMPAGNEMENT DES PRESTATAIRES TOURISTIQUES ET DES PORTEURS DE PROJETS

Type : socle fonctionnement

1. Références à la Charte

Axe 2 : Promouvoir un développement agricole, touristique et économique durables, moteur d'une vie locale de qualité

Article 15 : Mettre en œuvre une politique de développement durable du tourisme et des loisirs

Objectif : O10 - Contribuer au développement du tourisme et des loisirs sur le territoire

Projet CP5-P21-A02 : Animer, développer, mettre en réseau les prestataires pour une meilleure structuration de l'offre de tourisme et de loisirs

Priorité régionale 1 : Les Parcs seront les fers de lance d'une relance durable dans les territoires ruraux, écologique et numérique

2. Contexte et motifs de l'action

Dans le cadre de la mise en œuvre de sa stratégie de développement du tourisme et des loisirs et conformément à l'article 15-5 de sa Charte, le Parc s'est fixé pour objectif de mettre en réseau les acteurs du tourisme et des loisirs et de structurer l'offre locale.

Cette action s'inscrit en cohérence avec le schéma régional de développement du tourisme et des loisirs 2017-2021 dans le cadre du projet de contrat de destination régional relatif aux Parcs naturels régionaux d'Ile-de-France.

Le Parc a vocation à coordonner le développement du tourisme et des loisirs sur le territoire du Parc, à identifier les projets structurants et d'établir les conditions propices à leur émergence en lien avec l'ensemble des acteurs locaux et à renforcer les relations entre les Communautés de communes et le Parc en matière de développement et de promotion du tourisme et des loisirs.

3. Objectifs de l'action

- coordonner le développement du tourisme et des loisirs sur le territoire du Parc ;
- identifier les projets structurants et établir les conditions propices à leur émergence en lien avec l'ensemble des acteurs locaux ;
- renforcer les relations entre la Communauté de communes et le Parc en matière de développement et de promotion du tourisme et des loisirs.

4. Échéancier

Date de début prévisionnelle : 01/04/2022

Demande de démarrage anticipé : non

Date de fin prévisionnelle : 31/03/2024

5. Descriptif de l'action

Le Parc souhaite poursuivre l'accompagnement des prestataires touristiques et des porteurs de projets sur son territoire pour développer son offre.

Dans ce cadre, différentes actions sont menées en fonction des diverses sollicitations. Outre les visites conseil réalisées sur place ou à la Maison du Parc, le Parc est amené à réaliser ou faire réaliser des études ponctuelles ou publier des documents comme l'atlas cartographique du tourisme et des loisirs. Ce

document est désormais remis systématiquement aux porteurs de projets afin de leur présenter tous les aspects du territoire en matière de tourisme et de loisirs.

Cette fiche d'opération permettra de réaliser les études et d'assurer leur publication auprès des différents acteurs du territoire.

6. Nature des dépenses

Développement du tourisme durable et accompagnement des acteurs touristiques et porteurs de projets sous maîtrise d'ouvrage du parc.

7. Moyens humains

Le responsable de l'action est le responsable de Cap Tourisme

Ressources humaines internes prévisionnelles : 0,1 ETP sur un an.

Ressources humaines externes prévisionnelles : prestataires, graphistes, imprimeurs

8. Eléments financiers

Coût de l'opération TTC	Financement PNR	
	Taux	Montant TTC
5 000 €	M.O. Parc	5 000 €

Plan de financement :

- Subvention Parc 5 000 €

Echéancier prévisionnel des crédits de paiement :

2021	2022	2023	2024
0 €	2 000 €	2 000 €	1 000 €

9. Suivi et évaluation

Les indicateurs proposés pour mesurer l'efficacité de cette action sont le nombre de participants pour chacune de ses actions.

Benjamin DEMAILLY
Président du Parc



Elu référent : Capucine FAIVRE / Chargé de mission : Jean-Luc BRIOT

DEVELOPPEMENT D'UNE GAMME DE PRODUITS AUTOUR DE LA DECOUVERTE DU TERRITOIRE ET DE SES PATRIMOINES

Type : socle fonctionnement

1. Références à la Charte

Axe 2 : Promouvoir un développement agricole, touristique et économique durables, moteur d'une vie locale de qualité

Article 15 : Mettre en œuvre une politique de développement durable du tourisme et des loisirs

Objectif : O10 - Contribuer au développement du tourisme et des loisirs sur le territoire

Projet CP5-P21-A03 : Animer, développer, mettre en réseau les prestataires pour une meilleure structuration de l'offre de tourisme et de loisirs

Priorité régionale 1 : Les Parcs seront les fers de lance d'une relance durable dans les territoires ruraux, écologique et numérique

2. Contexte et motifs de l'action

Dans le cadre de la mise en œuvre de sa stratégie de développement du tourisme et des loisirs et conformément à l'article 15-4 de sa Charte, le Parc s'est fixé comme objectif de valoriser la découverte du Vexin français.

Cette action s'inscrit en cohérence avec le schéma régional de développement du tourisme et des loisirs 2017-2021 dans le cadre du projet de contrat de destination régional relatif aux Parcs naturels régionaux d'Ile-de-France.

Le Parc souhaite poursuivre le développement d'une gamme de produits autour de la découverte du territoire et de ses patrimoines.

3. Objectifs de l'action

- proposer aux habitants et visiteurs une gamme de produits et prestations respectant les critères du tourisme durable ;
- accompagner les acteurs privés dans le montage et la mise en marché de produits et prestations ;
- animer des démarches visant à améliorer la qualité globale des prestations.

4. Echancier

Date de début prévisionnelle : 01/04/2022

Demande de démarrage anticipé : non

Date de fin prévisionnelle : 01/04/2024

5. Descriptif de l'action

Le programme des sorties accompagnées élaboré en collaboration avec l'association "Les Guides du Vexin français" est renouvelé chaque année. Une balade est ainsi proposée chaque dimanche des mois de mars à novembre avec une fréquentation moyenne de 18 personnes par sortie. Des journées thématiques sont également proposées notamment pendant les vacances scolaires.

En matière de cyclotourisme, le développement des itinéraires cyclables et la création d'hébergements dédiés à l'accueil de ce type de public ouvrent de nouvelles perspectives pour l'élaboration de produits week-end en lien avec des opérateurs spécialisés.

Le Parc souhaite également développer des courts séjours sur le territoire en lien avec les hébergeurs afin de développer la part de la clientèle touristique fréquentant le territoire. Le développement de ces courts séjours s'inscrit dans le cadre de la démarche Destination Parcs portée par la Fédération nationale des Parcs naturels régionaux de France.

Cette fiche d'opération permettra de reconduire cette programmation de prestations pour l'année à venir et développer de nouveaux séjours en lien avec des opérateurs spécialisés.

6. Nature des dépenses

Prestations de guides, organisation de courts séjours, développement produits week-end.

7. Moyens humains

Le responsable de l'action est le responsable de Cap Tourisme

Ressources humaines internes prévisionnelles : 0,20 ETP sur un an.

Ressources humaines externes prévisionnelles : Guides accompagnateurs et opérateurs spécialisés

8. Eléments financiers

Coût de l'opération TTC	Financement PNR	
	Taux	Montant TTC
10 000 €	M.O. Parc	10 000 €

Plan de financement :

- Subvention Parc 10 000 €

Echéancier prévisionnel des crédits de paiement :

2021	2022	2023	2024
0 €	2 500 €	5 000 €	2 500 €

9. Suivi et évaluation

Les indicateurs proposés pour mesurer l'efficacité de cette action sont le nombre de produits et de prestations commercialisées et le nombre de clients

Benjamin DEMAILLY
Président du Parc



Elu référent : Capucine FAIVRE / Chargé de mission : Jean-Luc BRIOT

MARQUE VALEURS PARC NATUREL REGIONAL ET VALORISATION DES ACTIONS EXEMPLAIRES EN MATIERE DE GESTION ENVIRONNEMENTALE

Type : socle fonctionnement

1. Références à la Charte

Axe 2 : Promouvoir un développement agricole, touristique et économique durables, moteur d'une vie locale de qualité

Article 15 : Mettre en œuvre une politique de développement durable du tourisme et des loisirs

Objectif : O10 - Contribuer au développement du tourisme et des loisirs sur le territoire

Projet CP5-P22-A01 : Valoriser les acteurs privés et publics intégrant les principes du développement durables dans leurs activités

Priorité régionale 1 : Les Parcs seront les fers de lance d'une relance durable dans les territoires ruraux, écologique et numérique

2. Contexte et motifs de l'action

Dans le cadre de la mise en œuvre de sa stratégie de développement du tourisme et des loisirs et conformément à l'article 25-4 de sa Charte, le Parc s'est fixé pour objectifs de développer la marque "Valeurs Parc naturel régional", d'accompagner les bénéficiaires dans une démarche de progrès et de valoriser les actions exemplaires en matière de gestion environnementale.

Cette action s'inscrit en cohérence avec le schéma régional de développement du tourisme et des loisirs 2017-2021 dans le cadre du projet de contrat de destination régional relatif aux Parcs naturels régionaux d'Ile-de-France.

La marque "Valeurs Parc naturel régional" peut être attribuée à des produits agricoles ou artisanaux et à des prestations touristiques qui traduisent les valeurs essentielles des Parcs : ancrage territorial, dimension humaine et préservation des patrimoines. Ces produits et services assurent l'équilibre entre le développement économique local et la préservation des richesses naturelles et culturelles du territoire.

Au fil des années, le réseau des bénéficiaires de la marque "Valeurs Parc naturel régional" sur le territoire du Vexin français s'est étoffé et il compte fin 2021 31 bénéficiaires (4 restaurateurs, 11 hébergeurs, 6 guides, 3 sites de découverte et 7 producteurs).

3. Objectifs de l'action

- poursuivre le développement d'un réseau d'ambassadeurs du Parc sur le territoire ;
- valoriser les initiatives des professionnels engagés dans une démarche de développement durable en adéquation avec les valeurs portées par les Parcs ;
- créer du lien entre les bénéficiaires pour renforcer la dynamique de réseau.

4. Echancier

Date de début prévisionnelle : 01/04/2022

Demande de démarrage anticipé : non

Date de fin prévisionnelle : 01/04/2024

5. Descriptif de l'action

Le Parc souhaite poursuivre la dynamique engagée afin de consolider et développer ce réseau. Pour cela, il est nécessaire de reconduire les actions suivantes :

- réalisation des "visites clients mystères" ;
- réédition du guide « Une Marque pour des acteurs engagés » en procédant aux mises à jour et en intégrant les nouveaux bénéficiaires ;
- mise à disposition de sacs auprès des producteurs pour assurer la promotion de cette Marque auprès de leurs clients,
- développement de nouveaux outils de promotion,
- reconduction de l'opération "Goutez le Vexin".

6. Nature des dépenses

Marque Valeur Parcs : édition d'un guide, achats sacs et autres petits matériels, visites clients mystères, attribution de la marque (prestations externes)

7. Moyens humains

Le responsable de l'action est le responsable de Cap Tourisme

Ressources humaines internes prévisionnelles : 0,30 ETP sur un an.

Ressources humaines externes prévisionnelles : Cabinet d'audit, graphistes, imprimeurs et prestataires touristiques

8. Eléments financiers

Coût de l'opération TTC	Financement PNR	
	Taux	Montant TTC
10 000 €	M.O. Parc	10 000 €

Plan de financement :

- Subvention Parc 10 000 €

Echéancier prévisionnel des crédits de paiement :

2021	2022	2023	2024
0 €	2 500 €	5 000 €	2 500 €

9. Suivi et évaluation

Les indicateurs proposés pour mesurer l'efficacité de cette action sont le nombre de bénéficiaires de la Marque Valeurs Parc naturel régional

Benjamin DEMAILLY
Président du Parc



Elu référent : Capucine FAIVRE / Chargé de mission : Irène HEDRICH

CREATION, ENTRETIEN ET VALORISATION D'ITINERAIRES PEDESTRES ET CYCLABLES

Type : socle fonctionnement

1. Références à la Charte

Axe 2 : Promouvoir un développement agricole, touristique et économique durables, moteur d'une vie locale de qualité

Article 15 : Mettre en œuvre une politique de développement durable du tourisme et des loisirs

Objectif : O10 - Contribuer au développement du tourisme et des loisirs sur le territoire

Projet CP5-P23-A01 : Développer la pratique des activités de pleine nature

Priorité régionale 5 : Les Parcs seront des territoires de préservation et de valorisation du patrimoine naturel, des paysages et du patrimoine rural remarquable

2. Contexte et motifs de l'action

Dans le cadre de la mise en œuvre de sa stratégie de développement du tourisme et des loisirs et conformément à l'article 15-3 de sa Charte, le Parc s'est fixé comme objectif de favoriser les circulations douces.

Cette action s'inscrit en cohérence avec le schéma régional de développement du tourisme et des loisirs 2017-2021 dans le cadre du projet de contrat de destination régional relatif aux Parcs naturels régionaux d'Ile-de-France.

Le Parc souhaite poursuivre son accompagnement pour la création d'itinéraires pédestres et cyclables et contribuer à leur entretien et leur valorisation.

3. Objectifs de l'action

- contribuer à la création et à l'entretien d'itinéraires de randonnée pédestre et cyclable sur l'ensemble du territoire ;
- veiller au maintien de la qualité de ces itinéraires et au développement des équipements et services ;
- valoriser ces itinéraires par différents supports de communication ;
- qualifier l'offre de services notamment en attribuant le label national Accueil vélo et en animant le réseau.

4. Echancier

Date de début prévisionnelle : 01/04/2022

Demande de démarrage anticipé : non

Date de fin prévisionnelle : 31/03/2024

5. Descriptif de l'action

En matière d'itinéraires pédestres, le Parc a contribué, en partenariat avec les Comités départementaux de randonnée, à la création d'itinéraires de randonnée (plus de 1 000 km d'itinéraires balisés créés à ce jour) et à leur promotion sous forme de topo-guides, de pochettes randonnée et d'applications smartphone. Le maintien de ce réseau, son entretien et sa valorisation sont aujourd'hui les objectifs poursuivis en lien avec les Communautés de communes.

Pour les itinéraires cyclables, le Parc a lancé plusieurs études pour le développement d'itinéraires cyclables et accompagne leur mise en œuvre et le développement des services associés. Les premiers itinéraires VTC ayant été mis en service sont l'Avenue verte Paris-Londres qui traverse le Parc sur une quarantaine de

kilomètres, la boucle cyclable autour d'Auvers-sur-Oise (33 km), la boucle cyclable autour de Théméricourt (32 km) et l'itinéraire de 162 km passant par l'Eure et l'Oise "Des deux Vexin au Pays de Nacre" et plus récemment la véloroute la Seine à vélo dont les aménagements se poursuivent. Les études se poursuivent pour la boucle autour de La Roche-Guyon.

Cette fiche d'opération permettra la réalisation des actions récurrentes suivantes :

- participation à l'entretien des itinéraires pédestres et cyclables du territoire ;
- maintenance et abonnement à la plate-forme des éco-compteurs ;
- actions marketing menées dans le cadre de l'Association pour la promotion de l'Avenue verte Paris-Londres et du Comité d'itinéraire La Seine à Vélo ;
- autres actions visant à la valorisation des itinéraires (évènementiels, signalétique, panneaux d'information...).

6. Nature des dépenses

Itinéraires de randonnée ou cyclables : entretien des itinéraires, abonnement éco-compteurs, actions marketing, valorisation itinéraires (évènementiels, signalétique, panneaux...)

7. Moyens humains

Le responsable de l'action est la chargée de mission activités de pleine nature et circulations douces

Ressources humaines internes prévisionnelles : 0,30 ETP sur un an.

Ressources humaines externes prévisionnelles : Comités départementaux sportifs, entreprise éco-compteur, agence de communication, graphiste et imprimeur

8. Eléments financiers

Coût de l'opération TTC	Financement PNR	
	Taux	Montant TTC
10 000 €	M.O. Parc	10 000 €

Plan de financement :

- Subvention Parc 10 000 €

Echéancier prévisionnel des crédits de paiement :

2021	2022	2023	2024
0 €	2 500 €	5 000 €	2 500 €

9. Suivi et évaluation

Les indicateurs proposés pour mesurer l'efficacité de cette action sont le nombre d'itinéraires créés et le nombre de personnes empruntant les itinéraires

Benjamin DEMAILLY
Président du Parc



Elu référent : Capucine FAIVRE / Chargé de mission : Irène HEDRICH

ACCESSIBILITE DU TERRITOIRE POUR TOUS LES PUBLICS

Type : socle fonctionnement

1. Références à la Charte

Axe 2 : Promouvoir un développement agricole, touristique et économique durables, moteur d'une vie locale de qualité

Article 15 : Mettre en œuvre une politique de développement durable du tourisme et des loisirs

Objectif : O10 - Contribuer au développement du tourisme et des loisirs sur le territoire

Projet CP5-P24-A01 : Améliorer l'accessibilité du territoire pour tous les publics

Priorité régionale 1 : Les Parcs seront les fers de lance d'une relance durable dans les territoires ruraux, écologique et numérique

2. Contexte et motifs de l'action

Dans le cadre de la mise en œuvre de sa stratégie de développement du tourisme et des loisirs et conformément à l'article 15-2 de sa Charte, le Parc s'est fixé comme objectif d'améliorer l'accessibilité du territoire pour tous les publics.

Cette action s'inscrit en cohérence avec le schéma régional de développement du tourisme et des loisirs 2017-2021 dans le cadre du projet de contrat de destination régional relatif aux Parcs naturels régionaux d'Ile-de-France.

Le Parc souhaite accompagner la mise en œuvre d'actions visant à développer des modes alternatifs de déplacement d'une part et à favoriser la découverte du territoire et la pratique des loisirs pour le plus grand nombre d'autre part.

3. Objectifs de l'action

- améliorer l'accessibilité du territoire pour tous les publics en favorisant l'expérimentation et la mise en œuvre d'actions visant à développer des modes alternatifs de déplacement ;
- mobiliser l'ensemble de ses partenaires publics et privés afin de rendre accessible l'offre de tourisme et de loisirs aux personnes en situation de handicap ;
- favoriser la découverte du territoire et la pratique des loisirs pour un public élargi par la mise en place de partenariats avec les acteurs de la sphère sociale ;
- développer le lien social au travers des activités de loisirs.

4. Echéancier

Date de début prévisionnelle : 01/04/2022

Demande de démarrage anticipé : non

Date de fin prévisionnelle : 31/03/2024

5. Descriptif de l'action

Depuis plusieurs années, le Parc met en œuvre un programme de balades adaptées pour les personnes en situation de handicap. Il propose notamment sur certaines balades, la présence d'un interprète en langue des signes française ainsi que la mise à disposition de véhicules adaptés pour les personnes à mobilité réduite. Le Parc continuera d'accompagner la mise en accessibilité et la valorisation des sites de visite ainsi que des activités de loisirs et notamment les balades accompagnées en lien avec les associations du territoire et des villes-portes agissant dans le domaine du handicap.

Par ailleurs, dans le cadre de la démarche « Mieux vivre ensemble », des premiers partenariats ont vu le jour en 2016 avec des acteurs sociaux pour mettre en place des actions de découverte du territoire. Le Parc entend poursuivre et développer ce type d'actions.

Enfin, pour favoriser l'alternative à la voiture, le Parc met en place chaque année un service location de vélos à la Maison du Parc où passent l'Avenue verte Paris-Londres et la boucle du Vexin autour de Théméricourt.

6. Nature des dépenses

Développement du Tourisme durable et accompagnement des acteurs touristiques et porteurs de projets sous maîtrise d'ouvrage du parc

"

7. Moyens humains

Le responsable de l'action est la chargée de mission activités de pleine nature et circulations douces

Ressources humaines internes prévisionnelles : 0,20 ETP sur un an.

Ressources humaines externes prévisionnelles : Entreprises diverses

8. Eléments financiers

Coût de l'opération TTC	Financement PNR	
	Taux	Montant TTC
10 000 €	M.O. Parc	10 000 €

Plan de financement :

- Subvention Parc 10 000 €

Echéancier prévisionnel des crédits de paiement :

2021	2022	2023	2024
0 €	2 500 €	5 000 €	2 500 €

9. Suivi et évaluation

Les indicateurs proposés pour mesurer l'efficacité de cette action sont le nombre de participants aux balades adaptés et le nombre de vélos loués à la Maison du Parc

Benjamin DEMAILLY
Président du Parc



Elu référent : Capucine FAIVRE / Chargé de mission : Pascal BARRIOT

EDITIONS DE DOCUMENTS QUALIFIANT L'OFFRE DE TOURISME ET DE LOISIRS

Type : socle fonctionnement

1. Références à la Charte

Axe 2 : Promouvoir un développement agricole, touristique et économique durables, moteur d'une vie locale de qualité

Article 15 : Mettre en œuvre une politique de développement durable du tourisme et des loisirs

Objectif : O10 - Contribuer au développement du tourisme et des loisirs sur le territoire

Projet CP5-P25-A01 : Assurer la promotion de l'offre de tourisme et de loisirs du Vexin français pour renforcer l'attractivité de la destination

Priorité régionale 1 : Les Parcs seront les fers de lance d'une relance durable dans les territoires ruraux, écologique et numérique

2. Contexte et motifs de l'action

Dans le cadre de la mise en œuvre de sa stratégie de développement du tourisme et des loisirs et conformément à l'article 15-5 de sa Charte, le Parc s'est fixé comme objectif de renforcer l'attractivité du Vexin français en s'appuyant sur une communication concertée autour du tourisme durable.

Cette action s'inscrit en cohérence avec le schéma régional de développement du tourisme et des loisirs 2017-2021 dans le cadre du projet de contrat de destination régional relatif aux Parcs naturels régionaux d'Ile-de-France.

3. Objectifs de l'action

- Asseoir la notoriété du Parc en tant que destination de tourisme et de loisirs en Ile-de-France ;
- Mettre en valeur les acteurs locaux impliqués dans des démarches de tourisme durable ;
- Recenser et qualifier l'offre de tourisme et de loisirs ;
- Porter à la connaissance des publics cibles l'offre de tourisme et de loisirs (tourisme vert, activités de pleine nature ou de loisirs)

4. Echancier

Date de début prévisionnelle : 01/04/2022

Demande de démarrage anticipé : non

Date de fin prévisionnelle : 01/04/2024

5. Descriptif de l'action

Cette fiche d'opération permettra de poursuivre la réalisation des éditions touristiques dont :

- la carte touristique, document d'appel créé pour susciter l'envie de découvrir le territoire et ses principaux atouts touristiques,
- le guide découverte, présentant de manière détaillée les richesses naturelles et patrimoniales du Vexin français, l'offre touristique du territoire et les acteurs engagés dans les démarches du Parc en faveur d'un tourisme durable,
- un annuaire recensant l'ensemble des prestations de loisirs, des hébergements, restaurants et fermes proposant de la vente directe,
- le carnet de rendez-vous, outil de valorisation événementielle des manifestations menées ou soutenues par le Parc ou organisées par les acteurs locaux du tourisme (deux éditions par an),

- des éditions pour les clientèles étrangères : cartes allemand / anglais et italien / espagnol, guide découverte en anglais...
- des éditions spécifiques à certaines filières touristiques.

La fiche d'opération intègre les besoins éventuels d'illustrations (photos, dessins...) nécessaires à ces différentes publications.

6. Nature des dépenses

Communication : conception et édition de supports de communication de promotion touristique

7. Moyens humains

Le responsable de l'action est le chargé de mission promotion touristique et internet

Ressources humaines internes prévisionnelles : 0,40 ETP sur un an.

Ressources humaines externes prévisionnelles : Agences de communication, graphistes, illustrateurs, photographes et imprimeurs

8. Eléments financiers

Coût de l'opération TTC	Financement PNR	
	Taux	Montant TTC
17 250 €	M.O. Parc	17 250 €

Plan de financement :

- Subvention Parc 27 250 €

Echéancier prévisionnel des crédits de paiement :

2021	2022	2023	2024
0 €	5 000 €	5 000 €	7 250 €

9. Suivi et évaluation

Les indicateurs proposés pour mesurer l'efficacité de cette action sont le nombre de documents diffusés et l'aire géographique de diffusion

Benjamin DEMAILLY
Président du Parc



Elu référent : Jean-François RENARD / Chargé(e)s de mission : Delphine FILIPE

**ACCOMPAGNEMENT AU DÉVELOPPEMENT DE SYSTÈMES DE CULTURE
ÉCONOMES EN INTRANTS**
Type : socle fonctionnement

1. Références à la Charte

Axe : 2 - développement agricole, économique, touristique et culturel

Article : 13. Contribuer à une agriculture diversifiée, économiquement viable, écologiquement responsable et au développement d'une sylviculture durable

Objectif : O11-Développer une agriculture durable

Projet : CP5-P16-A01-Accompagnement au développement de systèmes de culture économes en intrants

Priorité régionale : Les PNR seront des territoires de préservation et de valorisation du patrimoine naturel, des paysages et du patrimoine rural remarquable

2. Contexte et motifs de l'action

Le Parc s'attache à favoriser la mise en œuvre de pratiques agricoles respectueuses de l'environnement. Il sensibilise les agriculteurs à la préservation de la biodiversité, des trames écologiques et des ressources naturelles, et les accompagne dans le développement de l'agro-écologie.

Dans le cadre du Projet agroenvironnemental et climatique (PAEC) du Vexin français, le Parc propose notamment aux agriculteurs de s'engager dans des pratiques de :

- gestion extensive de prairies, de pelouses sèches et de pré-vergers (absence de fertilisation azotée ; limitation du chargement animal ; retard de date de fauche),
- reconversion de terres arables en prairies de fauche ou pâturage, avec ou sans fertilisation azotée,
- création de couverts enherbés en grandes cultures et cultures légumières,
- réduction progressive de l'utilisation de produits phytosanitaires en grandes cultures, hors herbicides,
- entretien d'éléments paysagers (arbres, haies, bosquets, mares, ripisylves et fossés).

En 2021, 123 agriculteurs ont mis en place des mesures agroenvironnementales et climatiques (MAEC), en particulier sur les sites Natura 2000, les Aires d'alimentation de captages prioritaires et à proximité des zones habitées.

Cette action a pour objectif de poursuivre l'accompagnement renforcé des agriculteurs dans la mise en œuvre de pratiques limitant l'utilisation d'intrants (produits phytosanitaires, engrais, énergie, eau) et favorables à l'environnement dans leur exploitation.

3. Objectifs de l'action

Accompagner les agriculteurs dans leur réflexion sur l'évolution de leurs modes de production.

Apporter des références techniques et des outils méthodologiques en favorisant les échanges d'expériences et le porter à connaissance sur les pratiques durables

Communiquer sur les pratiques agricoles économes en intrants

4. Echancier

Date prévue de commencement de l'opération : 01/03/2022

Demande de démarrage anticipé : non

Date de fin prévisionnelle : 01/03/2024

5. Descriptif de l'action

Appui technique aux agriculteurs : diagnostic/bilan, conseil individuel, formation, atelier de travail
Information tout public : conférence-débat, visite d'exploitation, supports de communication.

Cette action s'appuie sur l'intervention d'organismes techniques et scientifiques spécialisés, en complément du Projet agroenvironnemental et climatique (PAEC), ou sur des interventions

spécifiques du Parc.

6. Nature des dépenses

Animations, formations, conférences sur la thématique de l'agriculture durable.

7. Moyens humains

Cette opération est sous la responsabilité de la chargée de mission Agriculture durable ainsi que de la responsable du pôle Environnement.

Ressources humaines internes prévisionnelles : 0,15 ETP

Ressources humaines externes prévisionnelles : organismes techniques agricoles ; structures et associations spécialisées dans les domaines naturalistes.

8. Eléments financiers

Pour cette opération, le Parc est maître d'ouvrage.

Coût de l'opération TTC	Financement PNR	
	Taux	Montant TTC
15 000,00 €	M.O. Parc	15 000,00 €

Plan de financement :

- Subvention Parc : 15 000,00 €

Echéancier prévisionnel des crédits de paiement :

2022	2023	2024	2025	2026
5 000 €	5 000 €	5 000 €	0 €	0 €

9. Suivi et évaluation

Les indicateurs retenus sont : nombre de participants, nombre de documents édités, nombre d'animations réalisées, nombre d'interventions techniques.

Benjamin DEMAILLY
Président du Parc



Elu référent : Joëlle VALENCHON / Chargé(e)s de mission : Léa PETARD

CRÉATION ET MISE À JOUR DE DIVERSES SIGNALÉTIQUES PATRIMONIALES

Type : socle investissement

1. Références à la Charte

Axe : 1 - maîtriser l'espace et conforter ses patrimoines

Article : 21. Développer et rendre accessible à tous la connaissance du territoire et de son patrimoine

Objectif : O07-Développer la connaissance du patrimoine et la rendre accessible à tous

Projet : CP5-P29-A04-Axe 4 : politique des publics et outils de transmission

Priorité régionale : Les PNR seront des territoires de préservation et de valorisation du patrimoine naturel, des paysages et du patrimoine rural remarquable

2. Contexte et motifs de l'action

Le Parc naturel régional du Vexin français participe activement à la préservation et à la mise en valeur des patrimoines de son territoire. Ainsi une signalétique patrimoniale variée a déjà été mise en place par le Parc depuis sa création. A la Maison du Parc des panneaux présentant l'histoire du château et le domaine ont été implantés. Entre 2007 et 2009 des plaques ont été implantées aux abords de la majorité des églises du territoire, mais plus de 10 ans après cette action certaines plaques sont aujourd'hui vieillissantes. Certaines églises n'avaient par ailleurs pas bénéficié de ces plaques. Enfin, depuis 2011, 41 sentiers du Patrimoine ont été implantés dans des communes partenaires, valorisant ainsi les patrimoines communaux à travers une signalétique harmonisée et des sentiers de balades. Il s'agit donc de poursuivre et de mettre à jour cette signalétique patrimoniale existante.

3. Objectifs de l'action

- protéger les éléments de patrimoine et accompagner les évolutions du territoire
- améliorer la connaissance du Vexin français et susciter des projets de recherche
- favoriser l'appropriation du territoire par les habitants et sa découverte par les populations limitrophes
- contribuer au rayonnement culturel et touristique du Vexin français
- permettre la mise en œuvre des projets thématiques du Pays d'art et d'histoire

4. Echancier

Date prévue de commencement de l'opération : 01/04/2022

Demande de démarrage anticipé : non

Date de fin prévisionnelle : 01/07/2024

5. Descriptif de l'action

L'action consiste à planter divers supports de signalétique patrimoniale pour valoriser des éléments d'architecture, de paysage ou autres éléments patrimoniaux (création ou mise à jour de contenus existants, création iconographies ou éventuels acquisition de droits image, fabrication et implantation de la signalétique). Il pourra s'agir de mettre à jour des plaques d'église, des Sentiers du patrimoine ou d'autres signalétiques obsolètes ou détériorées et aussi de créer de nouveaux panneaux notamment pour la Maison du Parc selon les chartes graphiques en cours.

6. Nature des dépenses

Création et implantation de signalétique patrimoniale (conception, maquettage graphique, création d'illustrations, fabrication).

7. Moyens humains

L'équipe du pôle Education, culture et patrimoine et en premier lieu la chargée de mission culture et valorisation des patrimoines avec l'aide de la responsable du pôle communication.

Ressources humaines internes prévisionnelles : 0.1 ETP sur un an.

Ressources humaines externes prévisionnelles : prestataire fabrication panneau signalétique et

implantation, graphiste, imprimeur, illustrateur/architecte.

8. Eléments financiers

Pour cette opération, le Parc est maître d'ouvrage et ne bénéficie pas du FCTVA.

Coût de l'opération HT	Financement PNR	
	Taux	Montant
15 000,00 €	M.O. Parc	15 000,00 €

Plan de financement :

- Subvention Parc : 15 000,00 €

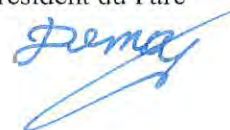
Echéancier prévisionnel des crédits de paiement :

2022	2023	2024	2025	2026
5 000 €	5 000 €	5 000 €	0 €	0 €

9. Suivi et évaluation

Les indicateurs retenus sont : nombre de panneaux implantés, nombre de visiteurs.

Benjamin DEMAILLY
Président du Parc



Elu référent : Joëlle VALENCHON / Chargé(e)(s) de mission : Marie LORINE

**MUSÉE DU VEXIN FRANÇAIS - ESPACE D'ACCUEIL ET D'INFORMATIONS,
BOUTIQUE**

Type : socle investissement

1. Références à la Charte

Axe : 3 - information, sensibilisation, pédagogie et moyens du parc

Article : 19. Favoriser une vie culturelle diversifiée, de qualité, ouverte vers d'autres territoires

Objectif : O12-Développer une vie locale et culturelle

Projet : CP5-P27-A04-Accueil du public

Priorité régionale :

2. Contexte et motifs de l'action

Dès sa création, le Parc s'est fixé pour objectif de créer un réseau d'équipements thématiques structurants répondant à la fois à ses missions d'accueil, d'éducation et d'information des visiteurs et des habitants, à ses missions de valorisation du patrimoine et d'aménagement du territoire. Ces équipements constituent ainsi un support essentiel de la politique culturelle et touristique du Parc et de ses actions pédagogiques (musée du Vexin français, moulin de la Naze-maison de la Meunerie, musée de la Moisson, maison du Pain).

Le musée du Vexin français a ouvert ses portes en septembre 2001. En 2007, suite à l'agrandissement du site, de nouveaux espaces ont été créés : accueil, boutique, salles d'expositions temporaires et salle «Mémoires de Roches».

Pôle phare du Vexin français, le musée accueille, oriente, renseigne les visiteurs sur les ressources patrimoniales, informe sur le rôle du Parc et ses missions en touchant le public le plus large possible.

3. Objectifs de l'action

4. Echancier

Date prévue de commencement de l'opération : 1/04/2022

Demande de démarrage anticipé : non

Date de fin prévisionnelle : 01/04/2024

5. Descriptif de l'action

L'aménagement de l'espace d'accueil, informations touristiques et boutique date de 2007.

La boutique de la Maison du Parc est ainsi devenue au fil du temps un point de vente connu permettant aux visiteurs de trouver une gamme de produits valorisant les producteurs locaux et étant ouverte tous les jours. Son chiffre d'affaires a d'ailleurs nettement progressé ces dernières années (hors crise sanitaire) atteignant plus de 55 000 €.

Parmi les produits disponibles dans cet espace "Boutique" :

> Produits du terroir : jus de fruits, pétillants sans alcool, bières, cidre, miel, lentilles, bocaux de volailles...

> Librairie : articles de randonnées pédestres, livres historiques, livres sur le patrimoine, ouvrages sur l'environnement...

> Jeux : peluches, jeux de société, jeux de cartes...

> Articles souvenirs : tee-shirts, cartes postales, porte-clés...

Il est également possible de préparer des coffrets cadeaux sur mesure.

La présente fiche opération permettra d'améliorer les supports de présentation notamment pour l'espace boutique avec l'acquisition de mobilier dédié, d'équipements pour l'espace informations touristiques (audio-vidéo), de matériel de rangement et de stockage... afin d'optimiser chaque espace et de les valoriser au mieux.

6. Nature des dépenses

Achat de petit matériel, matériel, mobilier et équipements

7. Moyens humains

Les responsables de l'action sont l'animatrice du musée en charge de la boutique et le responsable du pôle Education, Culture et Patrimoine

Ressources humaines internes prévisionnelles : 2 personnes (0.20 ETP).

Ressources humaines externes prévisionnelles : prestataires, entreprises

8. Eléments financiers

Pour cette opération, le Parc est maître d'ouvrage et ne sollicite pas l'avance de TVA.

Coût de l'opération HT	Financement PNR	
	Taux	Montant
20 000,00 €	M.O. Parc	20 000,00 €

Plan de financement :

- Subvention Parc : 20 000,00 €

Echéancier prévisionnel des crédits de paiement :

2022	2023	2024	2025	2026
5 000 €	5 000 €	10 000 €	0 €	0 €

Benjamin DEMAILLY
Président du Parc



Elu référent : Joëlle VALENCHON / Chargé(e)(s) de mission : Marie LORINE

RÉSEAU DES ACTEURS CULTURELS

Type : socle fonctionnement

1. Références à la Charte

Axe : 3 - information, sensibilisation, pédagogie et moyens du parc

Article : 19. Favoriser une vie culturelle diversifiée, de qualité, ouverte vers d'autres territoires

Objectif : O12-Développer une vie locale et culturelle

Projet : CP5-P26-A03-Réseau des acteurs culturels

Priorité régionale : Les PNR seront des territoires de préservation et de valorisation du patrimoine naturel, des paysages et du patrimoine rural remarquable

2. Contexte et motifs de l'action

Le territoire du Parc compte près de 350 associations culturelles et des équipements culturels de renom. Afin de valoriser ce potentiel culturel, il est apparu fondamental de travailler en réseau avec les acteurs culturels œuvrant sur le territoire en créant des opportunités de rencontres et en favorisant la mise en place de projets culturels réunissant plusieurs acteurs.

Ainsi en 2020-2021, le Parc a favorisé des actions pluri-partenariales sur le territoire, notamment des partenariats avec l'association La Source-Villarceaux, le Théâtre de l'Usine dans le cadre de leur Saison Vexinoise, le PIVO (Pôle itinérant en Val d'Oise), Points Communs, Scène Nationale de Cergy-Pontoise et du Val d'Oise, le Festival Révélation pour les 10 ans des Masterclasses Via Nova au château de la Roche-Guyon...

Par ailleurs, depuis 2019, en association avec la DRAC et le Département du Val d'Oise, le Parc participe également aux mises en réseau d'acteurs culturels et autres acteurs associés afin de permettre le déploiement des ressources territoriales dans le cadre de l'opération « Une culture commune en Vexin ».

3. Objectifs de l'action

Favoriser les échanges entre les acteurs culturels du territoire et des villes-portes

Monter des projets multi-partenariats

Mutualiser et fédérer les initiatives

4. Echéancier

Date prévue de commencement de l'opération : 01/04/2022

Demande de démarrage anticipé : non

Date de fin prévisionnelle : 01/04/2024

5. Descriptif de l'action

L'objectif pour les années à venir est de poursuivre l'animation du réseau d'acteurs, de renforcer les partenariats existants et en nouer de nouveaux permettant la réalisation de projets favorisant l'accès du plus grand nombre à la culture et aux pratiques artistiques. L'idée est également de poursuivre et développer les appels à projets, avec pour but de favoriser les pratiques artistiques et la diffusion culturelle, par exemple dans le cadre de résidences mission.

6. Nature des dépenses

Réseau d'acteurs :

- création et animation de réseau,

Participation via des partenariats à des projets culturels et artistiques.

7. Moyens humains

Responsable pôle Education, Culture et Patrimoines, Chargée de projets culturels - soit 0,2 ETP

8. Eléments financiers

Pour cette opération, le Parc est maître d'ouvrage.

Coût de l'opération TTC	Financement PNR	
	Taux	Montant TTC
15 000,00 €	M.O. Parc	15 000,00 €

Plan de financement :

- Subvention Parc : 15 000,00 €

Echéancier prévisionnel des crédits de paiement :

2022	2023	2024	2025	2026
3 000 €	10 000 €	2 000 €	0 €	0 €

9. Suivi et évaluation

Les indicateurs retenus sont : nombre de projets en partenariat, nombre de réunions ou de temps d'échanges organisés.

Benjamin DEMAILLY
Président du Parc



Elu référent : Joëlle VALENCHON / Chargé(e)(s) de mission : Marie LORINE

SOUTIEN AUX INITIATIVES CULTURELLES

Type : socle fonctionnement

1. Références à la Charte

Axe : 3 - information, sensibilisation, pédagogie et moyens du parc

Article : 19. Favoriser une vie culturelle diversifiée, de qualité, ouverte vers d'autres territoires

Objectif : O12-Développer une vie locale et culturelle

Projet : CP5-P26-A02-Soutien aux initiatives locales

Priorité régionale : Les PNR seront des territoires de préservation et de valorisation du patrimoine naturel, des paysages et du patrimoine rural remarquable

2. Contexte et motifs de l'action

Conformément à l'article 19 de sa Charte, le Parc a une mission de développement culturel de son territoire. Dans ce cadre, le Parc apporte son soutien à des initiatives locales qui ont vocation à valoriser les patrimoines et la richesse culturelle du territoire. L'objectif est ainsi de favoriser la mise en place de projets culturels de qualité portés par des associations ou des collectivités locales en ayant pour volonté d'offrir une nouvelle dynamique au territoire.

C'est dans ce cadre que la commission Education, Culture et Vie locale a soutenu en 2020, 10 projets artistiques et culturels, qui s'inscrivent dans différents domaines de la culture pour un montant total réel de 20 338,66 € (en effet certains projets n'ont pu aboutir en raison de la crise sanitaire). En 2021, le Parc a reçu pour l'instant 8 demandes de soutien pour des projets récurrents et/ou innovants.

A noter que le Parc soutient les projets dans la limite de 50% de leur montant total HT avec un plafond d'aide maximum de 5 000 € TTC. Parmi les critères de sélection : l'ancrage territorial, le lien avec les actions du Parc, l'innovation et l'expérimentation, l'accès à tous les domaines artistiques et pour tous les types de publics, le lien avec la mémoire et l'identité du territoire, la prise en compte de la mobilité, l'intégration d'un volet éco-événement dans la démarche...

Rappel des événements soutenus en 2020 et qui se sont tenus cette année-là. Les autres ont été soit annulés soit reportés à 2021.

Grisy Code - circuit d'art actuel - septembre 2020 - édition virtuelle - 15 artistes, 11 100 visiteurs, 37 479 œuvres vues,

Pact-en-Vexin - projet 2020 avec des événements répartis sur l'année, notamment CinéPact avec la projection de films tournés sur le territoire du Vexin, La Nuit de la lecture, La Fête de la lecture partagée, Land Art en Vexin,

Genain'Live - saison 2020-2021 - organisation de 4 concerts dont 1 en virtuel,

Animations ludothèques et ateliers d'activités manuelles - Petit Renard joue et crée.

3. Objectifs de l'action

- soutenir les acteurs culturels locaux
- favoriser le développement de projets innovants
- favoriser l'animation de la vie locale

4. Échéancier

Date prévue de commencement de l'opération : 01/01/2022

Demande de démarrage anticipé : non

Date de fin prévisionnelle : 01/01/2024

5. Descriptif de l'action

L'objectif est de poursuivre l'action de soutien aux initiatives locales et aux porteurs de projet culturel initiée depuis 13 ans en contribuant à l'émergence de nouvelles initiatives et de favoriser leur inscription dans le paysage culturel local. Le montant alloué à cette action est de 20 000 €.

Les publics ciblés sont les communes, les communautés de communes et les associations.

6. Nature des dépenses

subventions aux collectivités et privés pour toutes dépenses artistiques,
subventions aux collectivités et privés pour toutes dépenses liées à l'organisation d'événements, de festivals...

7. Moyens humains

Responsable du pôle Education, Culture et Patrimoines, 0,2 ETP

8. Eléments financiers

Pour cette opération, le bénéficiaire de la subvention est maître d'ouvrage.

Financement PNR
Montant
20 000,00 €

Plan de financement :

- Subvention Parc : 20 000,00 €

Echéancier prévisionnel des crédits de paiement :

2022	2023	2024	2025	2026
10 000 €	5 000 €	5 000 €	0 €	0 €

9. Suivi et évaluation

L'indicateur retenu est : nombre d'actions soutenues.

Benjamin DEMAILLY
Président du Parc



Elu référent : Joëlle VALENCHON / Chargé(e)(s) de mission : Marie LORINE, Chantal AURIEL

FONDS D'INITIATIVES LOCALES

Type : socle fonctionnement

1. Références à la Charte

Axe : 3 - information, sensibilisation, pédagogie et moyens du parc

Article : 19. Favoriser une vie culturelle diversifiée, de qualité, ouverte vers d'autres territoires

Objectif : O12-Développer une vie locale et culturelle

Projet : CP5-P28-A03-Favoriser les initiatives locales (F.I.L.)

Priorité régionale : Les PNR seront des territoires pionniers face aux défis du changement climatique et de la transition énergétique

2. Contexte et motifs de l'action

La Fédération des Parcs et Mairie-conseils ont engagé depuis 2007 un processus de travail sur les dynamiques de développement social territorial et sur l'implication des habitants dans les projets du territoire. En 2013, le Parc s'est engagé dans ce processus. Celui-ci suppose de développer des outils, favorisant l'appropriation des projets par les habitants et leurs participations dans les actions du territoire.

Conformément à l'Axe 3 de sa Charte, le Parc met l'Homme au cœur du projet territorial, favorise l'implication de tous les acteurs, et notamment des habitants dans la vie du Parc en instaurant un fonctionnement participatif dans ses instances, en favorisant les lieux de rencontre et de débat entre eux.

Dans ce contexte, il a été proposé d'expérimenter, en 2013, le soutien aux initiatives citoyennes locales par la mise en place d'un Fonds d'Initiatives Locales (F.I.L.). Il s'agit d'un dispositif valorisant les actions collectives et individuelles. Il favorise l'émergence de nouvelles idées et accompagne les initiatives des citoyens. Ce dispositif s'adresse aux groupements d'habitants, aux associations et aux communes qui veulent mettre en place des actions d'intérêt public. Un soutien logistique, financier et humain est apporté aux porteurs de projets.

3. Objectifs de l'action

- Susciter les initiatives nouvelles d'habitants en favorisant leur prise de responsabilité;
- Contribuer à la responsabilisation et l'intégration des habitants dans la société.
- Soutenir des projets à vocation sociale (créations de centres sociaux, accompagnements d'événements créateurs de lien social...) dans le cadre de certaines politiques (environnement, aménagement, éducation, culture, etc.)
- Favoriser l'insertion d'un volet «social» dans les projets du Parc notamment dans les domaines du tourisme, des loisirs, de la culture, de l'environnement, du logement et des déplacements,

4. Echancier

Date prévue de commencement de l'opération : 01/01/2022

Demande de démarrage anticipé : non

Date de fin prévisionnelle : 01/01/2024

5. Descriptif de l'action

Il est proposé de renouveler le soutien aux initiatives citoyennes locales, par la poursuite du F.I.L. (fonds d'initiatives locales). Par contre, il sera proposé chaque année une thématique à respecter pour être éligible. Ce dispositif est destiné aux associations, aux structures et aux collectifs d'habitants qui agissent sur le territoire du Parc. La subvention doit être versée à une collectivité ou une association loi 1901, mais un collectif d'habitants non constitué en association pourra être orienté vers une structure de support, pour porter administrativement le projet.

Le projet, pour être éligible, doit :

- être porté par des habitants ;
- avoir une dimension collective ;
- permettre d'améliorer l'animation de la vie locale ;

- renforcer les liens entre les habitants, entre les citoyens et les associations existantes.

Par contre, cette subvention de fonctionnement ne peut pas prendre en charge la rémunération des porteurs de projet.

Le Parc pourra soutenir le projet dans la limite de 80% du montant total du projet avec un plafond d'aide maximum de 1 500 € TTC. Le technicien du Parc et/ou des personnes ressources sont là pour aider les porteurs de projets à monter leur dossier et les accompagner dans la réalisation de leur projet.

6. Nature des dépenses

Aide financière pour soutenir des actions liées à l'animation, au lien social et à la participation des habitants des communes du Parc. Ces actions peuvent être portées par une collectivité (commune ou collectivité de communes) ou par une association. L'aide financière peut prendre en charge l'achat de matériel, du transport, des frais de communication, des prestations artistiques ou éducatives.

7. Moyens humains

Responsable de l'action : Chargée de projet éducation à l'environnement,

Ressources humaines internes prévisionnelles : Chargée de communication, Responsable du pôle éducation, culture et patrimoines, 0,07 ETP

Ressources humaines externes prévisionnelles : Entreprises pour l'édition et l'impression de documents de communication et valorisation.

8. Eléments financiers

Pour cette opération, le bénéficiaire de la subvention est maître d'ouvrage.

Financement PNR
Montant
5 000,00 €

Plan de financement :

- Subvention Parc : 5 000,00 €

Echéancier prévisionnel des crédits de paiement :

2022	2023	2024	2025	2026
1 000 €	2 000 €	2 000 €	0 €	0 €

9. Suivi et évaluation

L'indicateur retenu est : nombre de dossiers de subvention.

Benjamin DEMAILLY
Président du Parc



Elu référent : Joëlle VALENCHON / Chargé(e)(s) de mission : Séverine MARTIN, Chantal AURIEL

ATELIERS DE SENSIBILISATION DES HABITANTS « BIEN VIVRE AU NATUREL »
Type : socle fonctionnement

1. Références à la Charte

Axe : 3 - information, sensibilisation, pédagogie et moyens du parc

Article : 19. Favoriser une vie culturelle diversifiée, de qualité, ouverte vers d'autres territoires

Objectif : O12-Développer une vie locale et culturelle

Projet : CP5-P28-A01-Sensibilisation et former les habitants

Priorité régionale : Les PNR seront des territoires pionniers face aux défis du changement climatique et de la transition énergétique

2. Contexte et motifs de l'action

La préservation de la ressource en eau, la réduction des déchets, la sauvegarde et la valorisation de la biodiversité sont des enjeux importants sur le territoire du Parc. Le Parc souhaite que les habitants, à leur échelle, dans leur jardin ou leur maison, puissent prendre part à des démarches durables et ainsi contribuer à réduire leur empreinte sur l'environnement. Ainsi, depuis 2014, le Parc accompagne les habitants vers des pratiques de jardinage respectueuses de leur santé, de l'environnement et favorisant la biodiversité. En 8 ans, plus de 360 personnes différentes ont pu participer à ce projet au travers plus de 90 demi-journées d'ateliers. Les actions réalisées ont permis de toucher un public varié dans différents lieux du territoire, comme les jardins privés, les jardins partagés des communes, les jardins de sites touristiques.

Depuis 2020, ce programme c'est élargi en proposant de nouvelles thématiques comme le faire soi-même et le réemploi de matériaux afin de sensibiliser le public au zéro-déchet.

3. Objectifs de l'action

- Sensibiliser les habitants aux enjeux du développement durable
- Favoriser les échanges sur ces enjeux
- Acquérir des savoirs, savoir-faire et savoir-être pour favoriser le passage à l'action

4. Echancier

Date prévue de commencement de l'opération : 01/11/2022

Demande de démarrage anticipé : non

Date de fin prévisionnelle : 01/11/2024

5. Descriptif de l'action

La présente fiche d'opération permettra de proposer un nouveau programme d'environ 12 ateliers, ayant pour thématique la découverte de l'environnement, le jardinage durable et le développement durable.

Ces ateliers proposent une approche théorique mais également pratique.

Les participants pourront être sensibilisés à des pratiques de jardinage respectueuses de l'environnement (gestion de l'eau, utilisation des ressources du jardin).

6. Nature des dépenses

Cette fiche financera :

- la réalisation d'une plaquette (conception et édition) pour communiquer auprès des habitants et toute personne souhaitant participer à un atelier,
- l'intervention de prestataire, en lien avec la thématique du jardinage et/ou du développement durable (associations, intervenants paysagistes, prestataires indépendants...),
- l'achat de matériel à mettre à la disposition des participants lors des ateliers,
- la location de salle si besoin.

7. Moyens humains

La responsable de l'action est l'animatrice en environnement, accompagnée par la chargée de mission communication pour la communication.

Ressources humaines externes prévisionnelles :

- Structures prestataires pour la réalisation des ateliers;
- Prestataires pour la réalisation et l'impression des plaquettes de communication

8. Eléments financiers

Pour cette opération, le Parc est maître d'ouvrage.

Coût de l'opération TTC	Financement PNR	
	Taux	Montant
4 000,00 €	M.O. Parc	4 000,00 €

Plan de financement :

- Subvention Parc : 4 000,00 €

Echéancier prévisionnel des crédits de paiement :

2022	2023	2024	2025	2026
1 000 €	2 000 €	1 000 €	0 €	0 €

9. Suivi et évaluation

Les indicateurs retenus sont : nombre de participants, nombre de personnes participant à plusieurs ateliers, nombre de nouveau participants.

Benjamin DEMAILLY
Président du Parc



Elu référent : Joëlle VALENCHON / Chargé(e)(s) de mission : Chantal AURIEL

PARTICIPATION ET IMPLICATION CITOYENNE

Type : socle fonctionnement

1. Références à la Charte

Axe : 3 - information, sensibilisation, pédagogie et moyens du parc

Article : 19. Favoriser une vie culturelle diversifiée, de qualité, ouverte vers d'autres territoires

Objectif : O12-Développer une vie locale et culturelle

Projet : CP5-P28-A02-Associier et impliquer les habitants

Priorité régionale : Les PNR seront des territoires pionniers face aux défis du changement climatique et de la transition énergétique

2. Contexte et motifs de l'action

La dimension implication et participation citoyenne est clairement identifiée dans notre charte dans l'axe 3 : mettre l'Homme au cœur du projet territorial : "Le Parc favorise l'implication de tous les acteurs, et notamment des habitants dans la vie du Parc, en instaurant un fonctionnement participatif dans ses instances, en favorisant les lieux de rencontre et de débat entre eux ».

L'accent est mis sur une meilleure prise en compte du dialogue territorial et de l'implication des habitants au sein d'actions conduites sur le territoire. Ceci afin de répondre de manière plus efficace aux enjeux de transitions énergétique, écologique, sociale et économique que connaissent les territoires des Parcs. Ces démarches permettent d'expérimenter, de renforcer les approches transversales et de répondre de façon plus pertinente et efficace au contexte de fortes transitions pour lesquels les Parcs sont acteurs. Ainsi, il a été organisé une formation de 4 jours avec une vingtaine d'élus et de techniciens du Parc sur la participation citoyenne. Le Parc a aussi adhéré à la « Charte de la participation du public », et il a expérimenté la participation des publics dans un premier projet avec les acteurs locaux de la Réserve naturelle nationale des Coteaux de la Seine. Le Parc développe également, depuis trois ans, les "petits moments du Vexin". Cet événement présente des initiatives portées par les habitants sur tout le mois de novembre.

3. Objectifs de l'action

- Mobiliser les habitants sur les enjeux du territoire
- Favoriser l'émergence de coopération entre acteurs culturels, du social, économiques
- Soutenir les initiatives des habitants
- Donner la capacité aux habitants à s'investir dans les projets du territoire

4. Echancier

Date prévue de commencement de l'opération : 06/2022

Demande de démarrage anticipé : non

Date de fin prévisionnelle : 01/06/2025

5. Descriptif de l'action

La fiche va accompagner la mise en place des actions suivantes :

- L'accompagnement d'un ou deux projets du Parc ou de porteurs de projets pour y favoriser des démarches participatives,
- Le mois des initiatives en 2022 « les petits moments du Vexin » Evènements festifs, moments conviviaux, animations, ateliers citoyens, rencontres-débat dans les villages à l'initiative des acteurs du réseau au mois de novembre. Ces initiatives sont ancrées sur le territoire, renforcent les liens entre les habitants et favorisent les partenariats. Le Parc apporte un soutien technique et un soutien financier au travers d'un appel à initiatives,
- Des formations et des animations auprès des habitants pour donner les moyens de mettre en œuvre des initiatives.

6. Nature des dépenses

Prestations pour l'accompagnement de démarches participatives, prestations pour l'édition et la communication, prestations pour la mise en place d'animations, prestations culturelles dans le cadre des Petits moments du Vexin et le soutien des initiatives des habitants,

- Location de matériels pour les restitutions : barnum, sono...
- Achat de petit matériel,
- Transport dans le cadre de formations ou visites de sites,
- Réalisation d'outils pédagogiques.

7. Moyens humains

Responsable de l'action : Chargée de projet à l'éducation à l'environnement

Ressources humaines internes prévisionnelles : 2 personnes, 0,1 ETP

Ressources humaines externes prévisionnelles : Prestataires pour l'accompagnement de démarches participatives, prestataires pour l'édition et la communication, prestataires pour la mise en place d'animations, d'évènements dans le cadre des Petits moments du Vexin et le soutien des initiatives des habitants.

8. Eléments financiers

Pour cette opération, le Parc est maître d'ouvrage.

Coût de l'opération TTC	Financement PNR	
	Taux	Montant
6 000,00 €	M.O. Parc	6 000,00 €

Plan de financement :

- Subvention Parc : 6 000,00 €

Echéancier prévisionnel des crédits de paiement :

2022	2023	2024	2025	2026
2 000 €	2 000 €	1 000 €	1 000 €	0 €

9. Suivi et évaluation

Les indicateurs retenus sont : nombre de participants, nombre d'initiatives soutenues, nombre de documents diffusés.

Benjamin DEMAILLY
Président du Parc



Elu référent : Benjamin DEMAILLY / Chargé(e)(s) de mission : Valérie ROGEZ-BOUBOUNELLE

SITE INTERNET DU PARC NATUREL RÉGIONAL DU VEXIN FRANÇAIS

Type : socle investissement

1. Références à la Charte

Axe : 3 - information, sensibilisation, pédagogie et moyens du parc

Article : 20. Renforcer la communication et la promotion du territoire

Objectif : O13-Mener une communication institutionnelle et assurer la promotion du territoire

Projet : CP5-P31-A03-Refonte site Internet

Priorité régionale : Moyen du Parc

2. Contexte et motifs de l'action

Une nouvelle version du site internet du Parc a été mise en ligne fin 2011.

Ce site permet une mise en valeur spécifique de l'actualité du Parc et un porter à connaissance renforcé des actions menées. Il est géré en interne pour une meilleure maîtrise des délais de publication. Il constitue un outil complémentaire important des autres supports de communication.

A ce jour :

- Plus de 1200 pages de contenus ;
- 439 fiches Activités en ligne ;
- 350 événements publiés dans l'agenda ;
- 200 articles publiés en « Actualités » ;
- 350 documents disponibles dans la base documentaire.
- Près de 42 000 vues sur les vidéos publiées sur dailymotion (94) et 6 000 sur Vimeo (14).

3. Objectifs de l'action

Site plus interactif

4. Echancier

Date prévue de commencement de l'opération : mars 2022

Demande de démarrage anticipé : non

Date de fin prévisionnelle : 01/12/2023

5. Descriptif de l'action

Lancée au printemps 2021, la création d'un site internet dédié exclusivement au tourisme et aux loisirs pour affirmer le territoire comme une destination Tourisme, est en cours de création.

L'objectif de cette fiche est la création du site institutionnel du Parc, en fonction des nouvelles fonctionnalités existantes, les sites internet étant des outils en constante évolution, de réadapter l'approche et l'accessibilité des contenus et d'assurer un renvoi opérationnel et simple sur le site Tourisme en fonction des thématiques développées.

6. Nature des dépenses

équipement numérique et prestations de maintenance et développement des équipements du Parc

7. Moyens humains

Responsable de l'action : responsable de Communication

Ressources humaines internes prévisionnelles : 1 personne, 1ETP

Ressources humaines externes prévisionnelles : agence spécialisée en création et refonte de sites internet; graphiste, rédacteur...

8. Eléments financiers

Pour cette opération, le Parc est maître d'ouvrage.

Coût de l'opération HT	Financement PNR	
	Taux	Montant HT
30 000,00 €	M.O. Parc	30 000,00 €

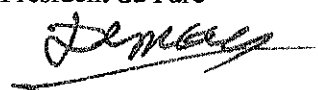
Plan de financement :

- Subvention Parc : 30 000,00 €

Echéancier prévisionnel des crédits de paiement :

2022	2023	2024	2025	2026
6 000 €	12 000 €	12 000 €	0 €	0 €

Benjamin DEMAILLY
Président du Parc



Elu référent : Benjamin DEMAILLY / Chargé(e)(s) de mission : Valérie ROGEZ-BOUBOUNELLE

COMMUNICATION INSTITUTIONNELLE

Type : socle fonctionnement

1. Références à la Charte

Axe : 3 - information, sensibilisation, pédagogie et moyens du parc

Article : 20. Renforcer la communication et la promotion du territoire

Objectif : O13-Mener une communication institutionnelle et assurer la promotion du territoire

Projet : CP5-P31-A01-Communication institutionnelle

Priorité régionale : Moyen du Parc

2. Contexte et motifs de l'action

La Charte du Parc prévoit la mise en oeuvre d'une stratégie de communication et de promotion du territoire et de ses activités, à destination de ses habitants, de ses partenaires et de ses visiteurs. Dans le cadre de sa politique générale, le Parc communique sur ses actions telles que le prévoit sa Charte. La communication générale s'appuie essentiellement sur les supports institutionnels récurrents mais des supports spécifiques sont aussi développés sur des actions déterminées.

Un plan de communication est établi en fin d'année pour l'année suivante.

En termes de communication, le Parc se veut à l'écoute des habitants et des partenaires. Il souhaite non seulement une communication descendante mais aussi permettre à tous les acteurs du développement local de s'exprimer en faisant connaître les initiatives prises sur le territoire du Parc qui concourent à la mise en oeuvre de la Charte.

Enjeux :

- appropriation du Parc et de ses actions par les élus des communes qui constituent le Parc,
- permettre d'avoir un lien régulier avec les élus du territoire pour favoriser la proximité entre élus et Parc,
- avoir une lisibilité de ses actions auprès des habitants du territoire du Parc et être un relai de ce qui s'y passe globalement,
- tendre vers un relai de l'information par les communes, les institutionnels, les associations locales voire les habitants.

3. Objectifs de l'action

Appropriation du Parc et de ses actions par les élus des communes qui constituent le Parc

Permettre d'avoir un lien régulier avec les élus du territoire pour favoriser la proximité entre élus et Parc

Avoir une lisibilité de ses actions auprès des habitants du territoire du Parc et être un relais de ce qui s'y passe globalement

4. Echancier

Date prévue de commencement de l'opération : 1/03/2022

Demande de démarrage anticipé : non

Date de fin prévisionnelle : 01/09/2023

5. Descriptif de l'action

- Assurer une information régulière aux élus, partenaires et habitants,
- Permettre un échange d'informations,
- Mettre en place une communication et des moyens de communication réactifs.

Un certain nombre d'actions permet d'assurer l'information sur les actions du Parc auprès de ses différents publics. On peut citer notamment :

- le Journal du Parc "Couleurs du Vexin français", diffusé 2 fois par an. Il se présente sous un format

magazine de 20 pages, largement illustré dont la partie centrale est consacrée à un dossier thématique dont une part est réservée aux initiatives locales. Les exemplaires sont distribués dans les foyers des 98 communes du Parc par les communes elles-mêmes ou un prestataire extérieur ; il est aussi diffusé auprès des partenaires et villes-portes du Parc, ce qui représente une diffusion de 40 000 exemplaires ;

- la Lettre des Elus : ce support est envoyé par e-mailing à l'ensemble des élus du Parc (maires, délégués, conseillers municipaux du territoire et représentants du Parc des différentes collectivités) ainsi qu'aux partenaires. Elle paraît après chaque réunion de la Commission permanente et a pour objectif d'apporter des informations ciblées sur les actions du Parc et de rendre compte de certaines décisions adoptées par les instances syndicales et de la politique générale du Parc. Sa vocation est d'être un outil d'informations interactif et rapide ;
- outre la lettre aux partenaires dans le cadre de Cap Vexin, sous forme d'e-mailing, qui a été lancée en décembre 2015 pour une meilleure prise en compte des acteurs du territoire, des outils de communication sont à envisager ;
- les documents ou outils généraux qui accompagnent la politique du Parc, notamment un guide pratique pour les élus, suite aux dernières élections de juin 2021 ;
- la maintenance et l'hébergement du site internet qu'il sera nécessaire d'adapter pour de meilleures fonctionnalités opérationnelles ;
- il est nécessaire de renouveler les photos utilisées par le Parc dans le cadre de sa communication générale.

Ces outils contribuent à la réalisation des objectifs de valorisation des ressources locales et d'informations du public.

Par ailleurs il faudra mener, à l'échelle globale du Parc pour tous les supports de communication, une réflexion sur l'éventuelle adaptation de la charte graphique et donc de certains outils récurrents pour assurer une évolution de l'image Parc.

6. Nature des dépenses

- actions de communication,
- conception et édition de supports de communication,
- éditions, impressions de documents de communication,
- dépliants, brochures, journal du Parc, lettre des Elus,
- diffusion de documents de communication,
- illustrations, graphisme, photographie, vidéo pour documents de communication,
- rédaction, conception documents de communication,
- conception de type graphisme et écriture et édition diverses,
- impressions, fabrication de supports d'exposition, de décoration,
- prestation de service pour gestion et hébergement du serveur, applications.

7. Moyens humains

Responsable de l'action : Responsable de Communication

Ressources humaines internes prévisionnelles : 1 personne, 1 ETP

Ressources humaines externes prévisionnelles : graphistes pour conception et maquettage des supports de communication et publications, imprimeurs, prestataires pour la diffusion, encarts presse.

8. Eléments financiers

Pour cette opération, le Parc est maître d'ouvrage.

Coût de l'opération TTC	Financement PNR	
	Taux	Montant
30 000,00 €	M.O. Parc	30 000,00 €

Plan de financement :

- Subvention Parc : 30 000,00 €

Echéancier prévisionnel des crédits de paiement :

2022	2023	2024	2025	2026
20 000 €	10 000 €	0 €	0 €	0 €

9. Suivi et évaluation

Les indicateurs retenus sont : nombre de documents édités, nombre de documents diffusés, relais par les communes et autres partenaires, nombre de personnes touchées (facebook, instagram, internet...).

Benjamin DEMAILLY
Président du Parc



Elu référent : Jean-Luc GRIS / Chargé(e)s de mission : Eric MAROT

FONCTIONNEMENT DU SYSTÈME INFORMATIQUE INTERPARC
Type : socle fonctionnement

1. Références à la Charte

Axe : 4 - structure, organisation et moyens du parc
Article : 25. Structure, organisation et moyens du Parc
Objectif : O15-Gérer les moyens du Parc
Projet : CP5-P32-A04-Gestion du SIG
Priorité régionale : Moyen du Parc

2. Contexte et motifs de l'action

Depuis 2015, les 4 Parcs d'Ile-de-France travaillent en coopération sur un système d'information regroupant des données complier à l'échelle régionale. Les premiers frais inhérents à ce projet ont été engagés en 2016 avec la location chez OVH d'un serveur de virtualisation et la structuration de l'infrastructure réseau, puis en 2018 avec l'acquisition du webSIG GEO.

Aujourd'hui, le système d'information des Parcs d'Ile de France permet de mettre à disposition près d'une centaine de jeux de données, une multitude de cartes thématiques, mais héberge également le site de découverte des chemins de randonnées Geotrek, les atlas naturalistes Geonature des 4 PNR (en cours de déploiement fin 2021), ainsi que plusieurs sites Internet, limitant ainsi les coûts d'hébergement inhérents à ces outils de promotions du territoire (les 2 sites du PNR Oise pays de France sont ainsi hébergés sur notre infrastructure, le futur site de découverte du PNR du Vexin français le sera également à partir de 2022).

Ce système d'information nécessite des frais de fonctionnement annuel récurrent, évoluant en fonction des besoins informatiques (upgrade de serveur d'hébergement par exemple) mais également en fonction de l'acquisition de nouveaux progiciels, la quasi-totalité de ces logiciels fonctionnant via une acquisition modeste au moment de l'achat, mais adossé à un abonnement annuel obligatoire (s'il on souhaite toujours s'en servir pour l'année n+1).

3. Objectifs de l'action

Mettre à disposition de l'équipe du Parc, ainsi qu'à nos partenaires, un ensemble de données de référence sur le territoire du Parc, mais également différents outils de valorisation des données cartographiques (applications métier, cartographies interactives,...)

4. Echancier

Date prévue de commencement de l'opération : 01/04/2022
Demande de démarrage anticipé : non
Date de fin prévisionnelle : 01/01/2023

5. Descriptif de l'action

Le système d'information (SI) des PNRs d'Ile-de-France a été construit autant que possible autour de logiciels libres (virtualisation, système d'exploitation, sauvegarde, applicatif métier...) afin de limiter le plus possible les coûts d'investissement et de fonctionnement. L'ensemble de cette infrastructure est déployée sur des serveurs hébergés chez OVH. Cette configuration offre aux 4 Parcs une grande flexibilité et permet d'adapter l'infrastructure informatique en fonction des besoins et usages. Cette fiche permet de financer la part du PNR du Vexin français pour l'hébergement des 2 serveurs (virtualisation et sauvegarde), à hauteur de 3 750 € annuel.

6. Nature des dépenses

Prestation de service pour gestion et hébergement du serveur

7. Moyens humains

0,05 ETP Chargé de mission SIG et évaluation

8. Eléments financiers

Pour cette opération, le Parc est maître d'ouvrage et ne sollicite pas l'avance de TVA.

Coût de l'opération TTC	Financement PNR	
	Taux	Montant TTC
3 750,00 €	M.O. Parc	3 750,00 €

Plan de financement :

- Subvention Parc : 3 750,00 €

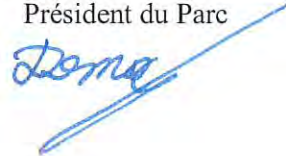
Echéancier prévisionnel des crédits de paiement :

2022	2023	2024	2025	2026
1 750 €	2 000 €	0 €	0 €	0 €

9. Suivi et évaluation

L'indicateur retenu est : .

Benjamin DEMAILLY
Président du Parc



Bureau syndical

Parc naturel régional du Vexin français

Adoption des fiches de subvention

UNE AUTRE VIE S'INVENTE ICI

Subventions Bureau Syndical du 22 novembre 2021 – Parc naturel régional du Vexin français

Subvention	Objet de la subvention	Bénéficiaire	Montant travaux	Montant subvention
Installation d'un poêle à granulés 1069/05	En remplacement d'un foyer fermé ancien dans une habitation construite à la fin des années 80, tout électrique, dont les menuiseries ont été changées et l'isolation de la toiture faite récemment. Une isolation du plafond du garage est prévue prochainement.	M. BONIFACE – Auvers sur Oise	4 305,42 € HT	700 €
Installation d'un poêle à granulés 1069/06	En remplacement d'un foyer fermé dans une habitation construite dans les années 2000 chauffée à l'électricité. Intégré dans un projet global de rénovation comprenant l'isolation des combles perdus avec 300 mm de coton recyclé et la mise en place d'une VMC simple flux hygro réglable.	M. CROQUETTE - Aavernes	7 753,55 € HT	700 €
Installation d'un poêle à granulés 1069/07	En remplacement d'une chaudière fioul de 30 ans et d'un ballon électrique vétuste. Dans une habitation de 1830 dont les menuiseries ont été changées et les rampants de toiture sont isolés par 30 cm de laine minérale. Des aménagements intérieurs sont également prévus pour améliorer la diffusion de la chaleur du poêle.	M. DIJOUX – Nesles la Vallée	6 350,71 € HT	700 €

Subventions Bureau Syndical du 22 novembre 2021 – Parc naturel régional du Vexin français

Subvention	Objet de la subvention	Bénéficiaire	Montant travaux	Montant subvention
Installation d'une chaudière à granulés 1069/08	En remplacement d'une chaudière fioul non fonctionnelle (installation non terminée par les anciens propriétaires). Dans une maison ancienne en pierre de 150 m ² , possédant une isolation intérieure sur les murs réalisée par les précédents propriétaires.	M. GEORGE – Seraincourt	18 592,33 € HT	2 000 €
Installation d'une chaudière à granulés 1069/09	En remplacement d'une chaudière fioul défectueuse et d'un ballon d'eau chaude électrique. Dans une maison composée d'une partie ancienne d'avant 1900 et de 2 extensions réalisées successivement en 2010 et 2020. Seules 2 pièces au Rdc ne sont pas isolées (murs anciens) et 2 plafonds qui le seront en 2022. L'ensemble des menuiseries sont en double vitrage.	M. ASBROUCQ – Ambleville	17 474 € HT	2 000 €
Installation d'une chaudière à granulés (avec stockage enterré des granulés) 1069/10	En remplacement d'une chaudière fioul ancienne. Dans une chaumière de 1974 d'une surface de 260 m ² , avec une extension réalisée en 2000 : rénovation complète avec isolation des toits, des murs et du vide sanitaire. Les menuiseries sont toutes en double vitrage récent.	M. MONDET - Haravilliers	29 647,91 € HT	2 000 €

Subventions Bureau Syndical du 22 novembre 2021 – Parc naturel régional du Vexin français

Subvention	Objet de la subvention	Bénéficiaire	Montant travaux	Montant subvention
Installation d'un poêle à granulés canalisable 1069/11	Pour réduire la consommation du chauffage électrique. Dans une habitation ancienne que les propriétaires rénovent depuis leur arrivée il y a 1 an : isolation de toiture faite et remplacement des menuiseries à venir. Des aménagements intérieurs et une distribution d'air chaud sont également prévus	M. TESSIER - Jambville	6 049,77 € HT	700 €
Installation d'un poêle à granulés 1069/12	Pour réduire la consommation du chauffage électrique. Dans une habitation de 1998 comportant une extension bois. L'isolation des combles perdus est également prévue.	M. MEZIANE - Ennery	6 620,52 € HT	700 €
Installation d'une chaudière à granulés 1069/13	En remplacement d'une chaudière fioul vétuste. Intégrée dans une rénovation globale, suivie par un architecte, d'une maison ancienne (ancien café du village).	M. PESSOT – Chérence	20 989 € HT	2 000 €
Installation d'un poêle à granulés 1069/14	En remplacement d'une cheminée ouverte. Pour réduire la consommation du chauffage électrique et les émissions de particules fines. En 2020 les menuiseries ont toute été changées et tous les murs isolés par l'extérieur.	M. VILLETTE - Drocourt	8 388,62 € HT	700 €

Subventions Bureau Syndical du 22 novembre 2021 – Parc naturel régional du Vexin français

Subvention	Objet de la subvention	Bénéficiaire	Montant travaux	Montant subvention
Installation d'un poêle à granulés 1069/15	En remplacement d'une chaudière fioul installée dans les années 90. Dans une maison des années 70 rénovée par l'ancien propriétaire : isolation des murs et des rampants de toiture et changement de toutes les menuiseries. Une chaudière existante bois bûches d'appoint pourra être utilisée si besoin.	M. WALLERSTON – Lainville-en-Vexin	7 753,55 € HT	700 €
		TOTAL	133 925,38 € HT	12 900 €

Avis de la commission :

Favorable Favorable sous réserve Reporté Défavorable

Benjamin DEMAILLY
Président


Objectif : Préserver les paysages

Projet P08 : Accompagnement pour une meilleure qualité d'aménagement et de gestion des espaces publics et privés

Action P08-A01 : Aménagements publics, jardins partagés

Elus référents : Jean LORINE, Dominique HERPIN-POULENAT

Chargé(e)(s) de mission : Magali LAFFOND

AMÉNAGEMENTS PAYSAGERS RURAUX

Le Parc a souhaité aider les communes à réaliser de petits aménagements paysagers adaptés au caractère rural du territoire. Cette action contribue à la préservation du cadre de vie des habitants et à la valorisation du patrimoine.

955/09 : Les jardins nourriciers à Omerville

Depuis plusieurs années, la commune d'Omerville valorise le cadre de vie du village par un fleurissement adapté, une palette végétale diversifiée et une réelle collaboration avec les habitants. Avec l'accompagnement du Parc, elle a obtenu la 1^{ère} fleur au label Villes et villages fleuris au niveau régional.

Aujourd'hui, les élus souhaitent aménager un terrain communal encore libre dédié aux jardins familiaux par la plantation d'arbustes à petits fruits, une haie champêtre et réfléchir avec les habitants à l'extension des jardins.

Elle projette de compléter le verger existant au nord-ouest, à proximité de l'aire de loisirs communale et d'autres jardins vivriers, en plantant une dizaine de nouveaux arbres fruitiers et en installant un poulailler communal.

Le taux de subvention alloué à cette action est de 50% avec un plafond subventionnable de 30 000 € HT selon la délibération du Comité syndical.

955/10 : Projet de plantations à Commeny

La municipalité de Commeny s'engage dans un programme sur 3 ans d'amélioration du cadre de vie par un fleurissement du village. L'identité vexinoise est particulièrement forte : qualité architecturale des grands corps de ferme situés aux entrées du village, caractère rural marqué, Grande rue au bâti linéaire et à l'ambiance minérale où la pierre calcaire domine. Le végétal existant est principalement composé d'arbustes régulièrement taillés par l'agent communal, l'aspect est entretenu et soigné.

Le projet porté par les élus en collaboration avec le Parc est d'apporter une diversité dans la palette végétale : plantes vivaces simples d'entretien et adaptées au lieu, rosiers, bulbes. Les lieux ciblés sont :

- fin 2021 : la rue du stade qui dessert la Maison du Pain, très empruntée par les jeunes et les familles.
- en 2022 : les entrées du bourg, les abords de la mairie et de l'église
- en 2023 : les "ponctuations" dans le villages et les rues résidentielles

A chaque étape, les élus, un petit groupe d'habitants et l'agent communal sont accompagnés pour le plan de plantation, à la réception des végétaux, lors de la plantation ainsi que par des gestes et un guide simple d'entretien.

La commune sollicite le bonus de 20% pour un action environnementale, encore en réflexion. La présente subvention sera donc notifiée au taux bonifié de 70%, et versée soit à ce taux soit

au taux de base de 50% selon la réalisation ou non de l'action au moment de la demande de versement.

Le taux de subvention alloué à cette action est de 70% avec un plafond subventionnable de 30 000 € HT selon la délibération du Comité syndical.

N° opération	Bénéficiaire	Montant subventionnable	Montant subvention
955/09	Les jardins nourriciers à Omerville	3 500,00 € Taux : 50 %	1 750,00 €
955/10	Projet de plantations à Commeny	3 000,00 € Taux : 70 %	2 100,00 €
TOTAL			3 850,00 €

PLAN DE FINANCEMENT :

- Parc du Vexin : 3 850,00 €
- Total autres financements : 0,00 €
- Bénéficiaire : 2 650,00 €

Je vous invite à bien vouloir en délibérer.

Benjamin DEMAILLY
Président du Parc



Avis de la commission :

Favorable Favorable sous réserve Reporté Défavorable

Objectif : Contribuer à l'aménagement durable du territoire

Projet P01 : Accompagnement de la planification et des opérations d'urbanisme durable

Action P01-A01 : Accompagnement et études

Elus référents : Jean LORINE, Dominique HERPIN-POULENAT

Chargé(e)s de mission : Magali LAFFOND

**ÉTUDES DE PAYSAGE, D'AMÉNAGEMENT, D'URBANISME ET
D'ARCHITECTURE DURABLES**

Depuis sa création, le Parc a engagé une politique ambitieuse visant à doter chaque commune d'une charte paysagère. Dans certains cas, notamment dans le cadre d'une révision de document d'urbanisme, il convient de remettre à jour ou de compléter ces études. Dans d'autres cas se posent des questions qui n'avaient pas été identifiées à l'époque et qui nécessiteraient aujourd'hui une expertise poussée : étude d'aménagement d'un espace public par exemple, ou étude pré-opérationnelle pour une opération d'urbanisation répondant aux objectifs de la Charte du Parc.

1062/04 : Etude projet sur l'embellissement du cœur de village de Mézy-sur-Seine

La nouvelle municipalité a engagé un dialogue en interne dans les commissions environnement et embellissement sur l'identité de la commune et les espaces publics à valoriser : "embellir" sans dénaturer, respecter l'ambiance de chaque quartier et l'esprit des lieux, valoriser le cadre géographique : bord de Seine et présence de l'eau dans le village, qualité des ruelles bâties, forte présence arborée.

Plusieurs visites sur site avec la paysagiste du Parc et un travail en commun ont permis de définir un cadre de mission pour une consultation de paysagistes concepteurs :

- dans un premier temps, élaborer avec la commune et les différents partenaires un programme de préservation et de requalification des espaces publics avec un projet prioritaire pour l'entrée sud du village, place Bargeton et abords de l'église. La place des tilleuls et la mise en valeur de l'espace public rue Erambert.

L'étude comprend un diagnostic, des réunions de concertation, des esquisses définissant les principes d'aménagement au niveau APS (Avant Projet Sommaire) et les estimations du coût de réalisation.

- dans un deuxième temps et à partir de 2022, finalisation du calendrier d'interventions et du budget et réalisation des travaux.

Le taux de subvention alloué à cette action est de 70% avec un plafond subventionnable de 30 000 € selon la délibération du Comité syndical.

1062/05 : Etude pour la construction d'un local associatif à Valmondois

Depuis une dizaine d'années, la commune de Valmondois a pris l'initiative d'organiser un jardin communautaire sur une parcelle communale, et en a délégué par convention à l'association PLPA (des P'tits Loups aux Potes Agés) la gestion et l'organisation. Le PNR a encouragé à plusieurs reprises cette initiative qui répond à ses objectifs.

Aujourd'hui l'opportunité de rapprocher deux associations dans un projet commun se présente :

L'association "La cabane" dispose depuis son ouverture d'un local d'environ 100 m² mis à sa disposition à titre gracieux mais de manière temporaire par la commune de Butry-sur-Oise. Ce bâtiment est voué à la démolition à l'horizon 2023 pour laisser la place au réaménagement du

parking de la gare de Butry-Valmondois et à la construction de logements. Le café associatif n'aura plus de local d'où la nécessité pour l'association de trouver une solution d'ici un an et demi.

L'association du jardin communautaire PLPA dispose sur son terrain d'un local en préfabriqué mais celui-ci est très réduit et vieillissant et ne répond pas à l'ensemble de ses besoins actuels. Les deux associations situées à 300 m l'une de l'autre portent des objectifs similaires en terme de citoyenneté, solidarité et éducation à la biodiversité, au respect de la planète. Elles ont décidé de se rapprocher pour élaborer ensemble une solution mutualisée permettant de répondre à leurs besoins respectifs de locaux. L'idée a alors émergé de construire un bâtiment dans une démarche d'éco-construction et de chantier participatif sur le terrain du jardin communautaire. Dans cette perspective, la nécessité est apparue de procéder à une étude pour laquelle la commune sollicite l'accompagnement technique et financier du Parc.

Le taux de subvention alloué à cette action est de 70% avec un plafond subventionnable de 30 000 € selon la délibération du Comité syndical.

N° opération	Bénéficiaire	Montant subventionnable	Montant subvention
1062/04	Etude projet sur l'embellissement du cœur de village de Mézy-sur-Seine	9 250,00 € Taux : 70 %	6 475,00 €
1062/05	Etude pour la construction d'un local associatif à Valmondois	10 635,00 € Taux : 70 %	7 444,50 €
TOTAL			13 919,50 €

PLAN DE FINANCEMENT :

- Parc du Vexin : 13 919,50 €
- Total autres financements : 0,00 €
- Bénéficiaire : 5 965,50 €

Je vous invite à bien vouloir en délibérer.

Benjamin DEMAILLY
Président du Parc



Avis de la commission :

- Favorable Favorable sous réserve Reporté Défavorable

Subventions PATRIMOINE Bureau syndical de novembre 2021 – Parc naturel régional du Vexin français

Titre de la subvention	Objet de la subvention	Bénéficiaire	Montant travaux	Montant subvention
M&F PRIVE VALMONDOIS façade brique 956/12 & 973/42	Restauration des façades et pignons en briques : piochage des anciens joints au ciment et rejointoiement au mortier de chaux aérienne 30% (inscription PLU)	Stéphane NICOLAI	13 500 € HT	4 050 €
M&F PRIVE SAINT GERVAIS mur clôture 973/43 & 1030/31	Restauration d'un mur de clôture (servant de soutènement à la sente voisine) en moellons double parement aspect monté à la terre, inclus la restauration du chaperon (moellons maçonnés en double pente et débord formant « goutte d'eau ») 20% (limite domaine public : sente)	Pierre DE MAGNITOT	11 775 € HT	2 355 €
M&F PUBLIC ABLEIGES mur cimetière 1083/05	Restauration d'une portion effondrée du mur de clôture du cimetière, en moellons double parement monté à la chaux, poursuite du couronnement 1/4 de rond 50%	COMMUNE	21 110 € HT	10 555 €
M&F PUBLIC AVERNES mur clôture orangerie 1030/32 & 1083/01	Restauration d'une portion du mur de clôture de l'orangerie, en moellons double parement monté à la chaux, couronnement en tuiles mécaniques losangées 50%	COMMUNE	13 000 € HT	6 500 €

M&F PUBLIC BUHY mur soutènement voirie 1073/23 & 1083/02	Restauration d'un mur de soutènement de voirie effondré, portion du mur d'enceinte de l'ancien château, couronnement et étanchéité à définir 50%	COMMUNE	11 715,46 € HT	5 857,73 €
PRR PUBLIC EVEQUEMONT citerne de la source 1083/06	Restauration et mise en valeur (éclairage, garde-corps) d'une citerne maçonnées (milieu XIXème) servant à recueillir l'eau de la source voisine 50%	COMMUNE	18 884,45 € HT	9 442,23 €
PRR PUBLIC MONTREUIL lavoir du ruisseau 1083/04	Restauration du lavoir de la rue du ruisseau (couverture, charpenterie, évacuation de l'eau et accès) 50%	COMMUNE	4 615 € HT	2 307,50 €
		TOTAL	94 599,91 € HT	41 067,46 €

Avis de la commission :

Favorable Favorable sous réserve Reporté Défavorable

Benjamin DEMAILLY
Président du Parc



Objectif : Contribuer au développement du tourisme et des loisirs sur le territoire
Projet P34 : Développement des hébergements touristiques
Action P34-A01 : Aide à la prise en compte de l'environnement dans les hébergements touristiques

Elus référents : Capucine FAIVRE
Chargé(e)(s) de mission : Jean-Luc BRIOT

**PRISE EN COMPTE DE L'ENVIRONNEMENT DANS LES HÉBERGEMENTS
TOURISTIQUES - AIDE À L'INVESTISSEMENT**

1019/01 : Installation d'un poêle à pellets et isolation thermique dans un Gîte de groupe à Chaussy :

Mme Corinne Michaud et M. Eric Duval ont ouvert au cours de l'été 2021, un gîte de groupe "Le Refuge d'Athena" d'une capacité d'accueil de 8 lits en visant principalement les cyclotouristes empruntant l'Avenue verte Paris-Londres ou les randonneurs effectuant la traversée du Vexin.

Ce gîte de groupe, situé sur le tracé de ces deux itinéraires, a été aménagé dans un ancien grenier à grain de la Ferme de la Tour et a obtenu le label Accueil Vélo. Une labellisation Gîtes de France est prévue en début d'année 2022.

Pour le moment, le gîte de groupe ne dispose pas de système de chauffage à l'exception des chambres et des sanitaires.

Mme Corinne Michaud et M. Eric Duval souhaitent donc installer dans la pièce de vie un poêle à pellets d'une puissance de 12 KW afin de pouvoir accueillir des clients tout au long de l'année. Compte tenu de la localisation de ce gîte de groupe dans un ancien grenier à grain, des travaux d'isolation thermique d'une partie de plancher sont également prévus.

Mme Corinne Michaud et M. Eric Duval sollicitent donc l'aide du Parc pour la réalisation de ces travaux dont le montant s'élève à 14 520,79 € TTC.

Le taux de subvention alloué à cette action est de 40 % avec un plafond de travaux subventionnables de 2 500 € TTC par lit dans la limite de 15 lits maximum selon le guide des aides validé par le Comité syndical. Pour cette opération, Mme Corinne Michaud et M. Eric Duval ne bénéficient d'aucune autre subvention.

Le taux de subvention alloué à cette action est de 40% avec un plafond subventionnable de 2 500 € HT par lit dans la limite de 15 lits maximum, selon la délibération du Comité syndical.

Condition de l'aide	Financement PNR	
	Coût de l'opération TTC	Montant
Subvention	14 520,79 € Taux : 40 %	5 808,32 €

PLAN DE FINANCEMENT :

- Parc du Vexin : 5 808,32 €
- Bénéficiaire : 8 712,47 €

Je vous invite à bien vouloir en délibérer.

Benjamin DEMAILLY
Président du Parc



Avis de la commission :

Favorable Favorable sous réserve Reporté Défavorable

Objectif : Contribuer au développement du tourisme et des loisirs sur le territoire

Projet P23 : Développer la pratique des activités de pleine nature

Action P23-A04 : Aide à la réhabilitation et à la valorisation des chemins

Elus référents : Capucine FAIVRE

Chargé(e)s de mission : Irène HEDRICH

**AIDE AU DÉVELOPPEMENT DES ÉQUIPEMENTS ET DES SERVICES ADAPTÉS
AUX DIFFÉRENTES PRATIQUES DE RANDONNÉE**

La Charte du Parc prévoit le développement et l'aménagement de circuits de promenade et randonnée et de sentiers thématiques. Le Vexin français compte plus de 1000 km d'itinéraires balisés. Le Parc souhaite accompagner les communes et les communautés de communes pour conforter ce maillage (par la création ou la réhabilitation de chemins) ainsi que pour le valoriser au travers d'aménagements de protection (de type barrières) ou de confort (aires de pique-niques, panneaux d'information...).

1017/10 : Réhabilitation de deux chemins ruraux sur la commune d'Hodent

Le chemin rural N°8 permet de relier à pied les communes d'Hodent et Magny-en-Vexin sans emprunter la D86 et est le support du GR 11 qui fait le tour de l'Ile-de-France. Ce chemin est envahi par la végétation sur près de 1,5km et contraint les marcheurs à passer en bordure de champ sur une partie. La commune va donc le faire borner et sollicite l'aide du Parc pour sa réouverture sur une largeur de 2,50m. Elle sollicite également cette aide pour la réhabilitation du chemin rural N° 10 permettant de rejoindre Archemont.

La commune ne bénéficie d'aucune autre aide pour cette opération.

Le taux de subvention alloué à cette action est de 70% avec un plafond subventionnable de 30 000 € HT, selon la délibération du Comité syndical.

1017/11 : Installation de barrières sur la commune de Bréançon

La commune de Bréançon est traversée par plusieurs itinéraires de randonnée pédestre PR et GR. Afin de limiter les dépôts sauvages et la circulation des engins à moteur sur ces chemins, elle sollicite l'aide du Parc pour l'installation de quatre barrières à l'entrée de certains chemins ruraux. Le choix s'est porté sur des barrières métalliques pour limiter les risques de dégradation.

La commune ne bénéficie d'aucune autre aide pour cette opération.

Le taux de subvention alloué à cette action est de 70% avec un plafond subventionnable de 30 000 € HT, selon la délibération du Comité syndical.

N° opération	Bénéficiaire	Montant subventionnable	Montant subvention
1017/10	Réhabilitation de deux chemins ruraux sur la commune d'Hodent	4 500,00 € Taux : 70 %	3 150,00 €

1017/11	Installation de barrières sur la commune de Bréançon	11 920,00 € Taux : 70 %	8 344,00 €
TOTAL			11 494,00 €

PLAN DE FINANCEMENT :

- Parc du Vexin : 9 371,00 €
- Total autres financements : 0,00 €
- Bénéficiaire : 4 926,00 €

Je vous invite à bien vouloir en délibérer.

Benjamin DEMAILLY
Président du Parc

Avis de la commission :

Favorable Favorable sous réserve Reporté Défavorable

Objectif : Développer une vie locale et culturelle

Projet P28 : Développer le mieux vivre ensemble pour raffermir le lien social et les solidarités de proximité

Action P28-A03 : Favoriser les initiatives locales (F.I.L)

Elus référents : Joëlle VALENCHON

Chargé(e)(s) de mission : Chantal AURIEL

FOND D'INITIATIVES CITOYENNES LOCALES

1024/07 : Tout ce qui brille :

Les familles, accompagnées par l'association la Source-Villarceaux, ont souhaité organiser un temps renforçant la convivialité et les liens entre elles. Elles ont proposé d'organiser ce temps sur la période de Noël, car beaucoup ressentent un isolement plus fort à cette période. Les familles vont construire avec l'association la Source-Villarceaux le programme, s'investir dans la logistique et participer financièrement à l'évènement. Ainsi, elles vont construire ensemble une mosaïque de photos familiales et individuelles grâce au soutien d'un artiste photographe.

Pour cette soirée à thème festive autour d'un repas partagé, l'association offre la soupe aux potirons et les familles apportent plats et desserts. L'association réserve la salle des fêtes de Chaussy. L'isolement du lieu est pallié par la mise en place d'un transport. L'association réserve pour ce faire un bus de 63 places, avec trois arrêts à trois points de rendez-vous : Pontoise, Marines et Magny-en-Vexin. Ainsi cette action rayonne sur une grande partie du territoire d'action de l'association.

La responsabilisation de certaines personnes et donc la valorisation de celles-ci est également un enjeu. De fait, l'équipe s'entourera de bénévoles et de personnes ressources chez les familles accueillies, pour le bon déroulé de l'évènement et pour participer à la logistique. Une centaine de personnes sont impliquées dans l'évènement.

L'association la Source-Villarceaux sollicite une subvention au Parc pour une aide sur l'achat de matériel artistique, la prise en charge de la présence de l'artiste et la prise en charge de l'organisation de l'évènement par l'association la Source-Villarceaux. La subvention demandée est de 1 500 euros pour un budget global de 2 887 euros. Le taux de subvention alloué à cette action est limité à 80 % du montant total du projet avec un plafond d'aide de 1 500 euros, selon délibération du Comité syndical.

Condition de l'aide	Financement PNR	
	Coût de l'opération HT	Montant
Subvention	2 887,00 €	1 500,00 €

PLAN DE FINANCEMENT :

- Parc du Vexin : 1 500,00 €

- Bénéficiaire : 1 387,00 €

Je vous invite à bien vouloir en délibérer.

Benjamin DEMAILLY
Président du Parc



Objectif : Développer une vie locale et culturelle

Projet P26 : Développement de la politique culturelle du territoire

Action P26-A02 : Soutien aux initiatives locales

Elus référents : Joëlle VALENCHON

Chargé(e)s de mission : Marie LORINE

SOUTIEN AUX INITIATIVES CULTURELLES LOCALES

La Charte "Objectif 2019" conforte la mission de développement culturel du Parc. Dans ce cadre, le Parc apporte son soutien à des initiatives locales qui ont vocation à valoriser les patrimoines et la richesse culturelle du territoire. L'objectif est ainsi de favoriser la mise en place de projets culturels de qualité portés par des associations ou des collectivités locales en ayant pour volonté d'offrir une nouvelle dynamique au territoire.

Cette aide peut venir en complément de l'aide au conseil, en permettant la mise en œuvre des solutions et recommandations techniques pour lesquelles celle-ci a été mobilisée.

Pour rappel, il est précisé dans le guide des aides que le Parc pourra soutenir le projet dans la limite de 50% du montant total de l'opération avec un plafond d'aide maximum de 5000 € TTC. Le porteur de projet doit financer une partie du projet et avoir d'autres partenaires financiers, le montant total des subventions publiques ou privées ne pouvant excéder 80% du montant de l'opération.

Les porteurs de projets présentent lors du dépôt du dossier un plan de financement prévisionnel, indiquant les différents interlocuteurs publics ou privés qui ont été sollicités pour des subventions, sans avoir la garantie de pouvoir obtenir ces soutiens. Dans le cas d'une demande de subvention demandée en parallèle au Conseil Régional d'Ile-de-France, il est bien entendu que le porteur de projet ne pourra toucher qu'une des deux subventions car il n'y a pas de double-financement possible.

Les montants de subventions prévisionnels sont ceux sollicités par le demandeur. Il est demandé de bien vouloir autoriser le Président à réajuster le montant de la subvention du Parc en fonction du plan de financement définitif de l'opération.

1008/12 : PACT-en-Vexin - projet 2022

L'association PACT-en-Vexin compte une centaine d'adhérents et a pour but de soutenir, développer et mettre en œuvre les actions en faveur de la culture, du patrimoine et du tourisme sur le territoire du Vexin français en favorisant l'accès de tous les publics aux actions culturelles et au patrimoine.

L'association demande pour la sixième année un soutien au Parc pour mener à bien son programme d'actions 2022.

Le programme prévisionnel est le suivant :

- **CinéPACT** : dans le prolongement des années précédentes, plusieurs séances prévues présentant des films réalisés sur le territoire, avec un partenariat avec le CD95, Patrick Glâtre pour le choix des films,
- **Printemps des poètes** du 12 au 28 mars 2022, sur le thème national "L'Ephémère", organisation de spectacles poétiques et musicaux dans plusieurs communes
- **Mots dits, Mots lus**, la fête de la lecture partagée, fin juin 2022,
- **Spectacles à destination des publics éloignés de la Culture** partenariat avec le Théâtre de Jouy-le-Moutier, avec Culture du Cœur 95, le service social départemental et plusieurs CCAS du Vexin.

- **Soutien aux artistes plasticiens du territoire.**

Parmi les communes concernées par le projet 2022, figurent notamment Magny-en-Vexin, La Chapelle-en-Vexin, Valmondois, Montreuil-sur-Epte ou encore La Roche-Guyon.

Le budget global est de 12 540 €, comprenant la rémunération des poètes et musiciens, les droits de diffusion des films, les spectacles, l'achat de matériel et de matières, la communication... La demande de subvention au Parc s'élève à 3 000 €.

1008/13 : Animations ludothèques et ateliers d'activités manuelles - Association Petit Renard joue et crée - projet 2022

L'association est une ludothèque mobile basée à Vienne-en-Arthies qui souhaite proposer des animations régulières sur le territoire du Parc.

Chaque mois, elle anime un après-midi jeux au foyer rural de Vétheuil et un temps de jeu en fin d'après-midi à la salle communale de Vienne-en-Arthies.

L'association souhaite étendre ce type d'animation dans les communes du PNR qui pourront prêter une salle (foyer rural, salle communale, ou autre) un après-midi ou une soirée, pour des temps ludothèques pour tous. L'accès à ces animations est gratuit pour les adhérents (25€ par an et par famille) ou payant à raison de 5 € par personne pour les non-adhérents.

Ce projet itinérant sur le territoire du Parc, ouvert à tous les publics, permettra des rencontres intergénérationnelles, favorisant l'éducation, la mémoire, la motricité et le bien-être des habitants. Le jeu est un vecteur très important de socialisation, d'éducation et de développement pour l'enfant comme pour l'adulte.

Le montant total du projet s'élève à 44 200 €, comprenant la location du hangar de stockage, les charges courantes, les déplacements, l'achat de nouveaux jeux et l'entretien des jouets, avec une demande de soutien du Parc à hauteur de 5 000 €.

La commission propose d'octroyer une subvention de 1000 €.

1008/14 : La Nature du Vexin par ses talents photographiques - projet 2022

La commune de Gaillon Sur Montcient est propriétaire d'un terrain communal, rue de la Douaye.

Ancien jardin privé de 700 m² longé par un ru descendant des plaines, un sol humide, comportant une cressonnière et deux vieux fruitiers, il a été acquis il y a une dizaine d'années. Ce terrain au cœur du village est entouré d'autres jardins potagers ou fleuris formant un véritable îlot vert, laissé en l'état depuis des années.

En mai 2019 l'association La Nature au Cœur a proposé à la municipalité de prendre la gestion globale de ce terrain avec de multiples objectifs avec au cœur d'entre eux l'idée que cet endroit reste un sanctuaire pour la biodiversité végétale et animale de proximité tout en restant accessible au public vers lequel des actions pédagogiques étaient prévues. Une convention en ce sens a été signée entre les deux parties, la mairie et l'association.

Dans ce jardin « Eco-Refuge de la Douaye », l'intervention de l'homme s'y veut la plus légère possible, l'idée centrale étant que la Nature est dans cet endroit « chez elle » tout en pouvant recevoir des visiteurs, pour les aider à faire de leurs jardins des refuges pour la biodiversité.

Ouvert 24h/24 l'endroit accueille de nombreux visiteurs, du village ou non, tout au long de l'année y compris les scolaires du village qui viennent y étudier biodiversité et particularités de l'endroit.

En 2021, il y a eu 12 mois d'exposition photographique permanente, avec un changement des photos, du thème et du photographe, tous les deux mois, avec à chaque fois 8 grands tirages. Six photographes ont pu présenter chacun 8 photos de Nature : des photos d'oiseaux de

Jérôme Chartier en début d'année, avant celles de mammifères de Laurent But, d'amphibiens de Anne Gaëlle Orblin, de végétaux de Christophe Lartige, d'insectes de Didier Massé et de paysages de Vincent Moreau.

Des centaines de visiteurs sont venus voir ces images enrichies de 8 autres photographies de nature sur deux panneaux provenant du concours photo du Parc « Le Vexin en détail ».

Des familles du village, des villages environnants, parfois de plus loin ont ainsi pu découvrir l'Eco-refuge. L'école communale a aussi visité certaines expositions à l'occasion d'ateliers in situ.

Le projet 2022 est de pouvoir renouveler cette opération avec plusieurs expositions photographiques en extérieur sur l'année, de grands tirages photographiques 120x80 sursupport aluminium, en accès libre.

L'idée est toujours de mettre l'espace à disposition de talents du Parc, leur offrir une visibilité, sachant qu'en 2022 le volet pédagogique du projet sera renforcé avec un véritable partenariat avec l'école.

Le coût global de ce projet est estimé à 5 200 € avec une demande de subvention au Parc de 2 500 €. Les autres partenaires de l'opération sont la commune de Gaillon-sur-Montcient, So'Bio Ethic, 1% for the planet.

1008/16 : S'inspirer du Vexin - Inspirer le Vexin - Cie Temps de Vivre

La compagnie Le Temps de vivre a la particularité d'associer les habitants à ses processus de création. En amont de la création, durant les phases de recherche, d'écriture et de répétition, la Compagnie invente des modalités de rencontre pour ouvrir les coulisses de la création et faire participer les habitants.

Pour Métamorphoses du vivant, il est prévu d'inventer des balades contées avec les habitants sur le territoire du Parc naturel régional du Vexin français, en partenariat avec le Parc et la Communauté de communes Vexin Centre.

En tant qu'habitant, prendre part au projet c'est :

- S'appropriier son territoire avec un regard neuf, arpenter son territoire et faire des rencontres,
- être acteur et spectateur lors des balades contées,
- Rencontrer des oeuvres et des artistes contemporains, être associé à un processus de création,
- S'initier à une pratique artistique (arts plastiques, conte, danse ou cirque).

Avec "S'inspirer du Vexin· inspirer le Vexin", la Cie Temps de Vivre souhaite inventer des balades contées avec les habitants sur le territoire du Parc. Le projet propose à différents groupes d'adultes, marcheurs, élèves de prendre part à des balades contées participatives. Pour favoriser l'appropriation de la démarche par le public scolaire, les élèves participants bénéficient également d'ateliers de pratique artistique en arts plastique et en danse. Une balade contée finale permet de réunir l'ensemble des participants au projet et de convier d'autres habitants. L'ensemble du projet viendra nourrir la prochaine création de la compagnie « Métamorphoses du Vivant », spectacle qui sera créé fin novembre 2022.

Ce projet se situe à la frontière de l'art, de la culture, de l'écologie et du social, il est tout à fait indiqué pour expérimenter de nouvelles façons de dire et d'agir sur son territoire, en complémentarité des dispositifs existants pour développer le vivre ensemble par la création de nouvelles synergies.

Les questions de transmission (quel environnement laisser à nos enfants ?), de mobilité (comment se déplacer ?), d'implication citoyenne (comment et pourquoi s'impliquer sur son territoire ?), de l'accès à la culture (comment se distraire et se cultiver ?) et du cadre de vie (comment le préserver ?) seront concrètement posées aux habitants dès la mise en œuvre du projet.

En amenant les participants à regarder précisément leur environnement, le projet propose de mieux connaître et comprendre la nature pour être capable de mieux la protéger.

La Compagnie développe sur différents territoires des actions en direction des populations les

plus isolées et les plus fragiles, en défendant cette idée simple mais essentielle que l'être-ensemble et le faire-ensemble proposés lors des ateliers de pratique artistique permet une rencontre durable et favorise l'éclosion de nouvelles relations sociales.

C'est dans cet aller-retour permanent permettant l'enrichissement mutuel des pratiques qu'a été conçu « S'inspirer du Vexin et inspirer le Vexin ».

Le budget global du projet s'élève à 11 872,00 € comprenant 6 ateliers de pratique artistique pour les scolaires, 7 balades contées avec un ou deux artistes, une grande balade contée finale avec trois artistes, la communication, les déplacements et hébergements des artistes et l'achat de petit matériel.

Le soutien sollicité auprès du Parc est de 5 000 € avec des demandes de soutiens complémentaires auprès de la DRAC Ile-de-France, la communauté de communes Vexin Centre, et un partenariat avec Pact-en-Vexin et Cible 95. La commission au regard de l'enveloppe budgétaire disponible propose de soutenir à hauteur de 4 000€.

969/11, 1008/15 : Vexin 1944, ils ont vécu tout ça ! Edition 2022

La compagnie de théâtre professionnelle Alfred et Jacques souhaite poursuivre son travail de médiation culturelle et de création artistique sur le thème de la Bataille du Vexin et de l'Occupation allemande pendant la seconde guerre mondiale, débuté en 2021.

L'édition 2022 du projet aura lieu en deux étapes :

- un travail pédagogique et artistique effectué avec un public scolaire, dans le cadre du dispositif EAC (Éducation artistique et culturelle) toujours en partenariat avec la direction régionale des affaires culturelles d'Ile de France, service régional de l'archéologie(SRA/DRAC IDF), qui prendra la forme d'une balade théâtralisée, pédagogique et culturelle intitulée Vexin 1944, ils ont vécu tout ça ! édition 2022 interprétée principalement par les élèves, les samedi 25 juin et dimanche et 26 juin 2022. La volonté de la compagnie Alfred et Jacques est de reconduire ce travail sur les années 2023 et 2024.

- un spectacle commémoratif Vexin 1944, ils ont vécu tout ça ! (adaptation de la balade théâtralisée) interprété par des comédiens professionnels, qui contribuera au développement d'un tourisme culturel lié à la Bataille du Vexin et sera donné en 2022, lors des Journées du patrimoine. D'autres représentations seront programmées de 2023 à 2024, clôturées par une version son et lumière le 31 août 2024, à l'occasion des 80 ans de la Bataille du Vexin.

L'objectif de la compagnie Alfred et Jacques est d'augmenter le nombre d'enfants et le public touchés par rapport à l'édition 2021 et d'inclure de nouveaux sites archéologiques et historiques dans la journée découverte et la balade théâtralisée.

Au-delà de l'évocation des grands faits historiques, militaires et des vestiges archéologiques présents sur le territoire, la compagnie continuera de s'intéresser plus particulièrement à l'histoire des hommes et des femmes ayant vécu de près ou de loin cet épisode du conflit, qu'ils soient militaires ou civils, français, alliés ou ennemis. Le principal axe artistique sera toujours de restituer la petite histoire dans la grande.

Communes concernées en 2022 :

Yvelines (Fontenay-Saint-Père, Issou ou Limay, Follainville-Dennemont), Val d'Oise(Magny-en-Vexin, La Roche-Guyon, Aincourt)

Le montant total du projet est évalué à 44 800 € comprenant notamment le spectacle et la balade théâtralisée avec décors, costumes, équipement scénique/accueil public, sono, prestataires techniques, la rémunération des intervenants artistiques, la communication, les transports...

Le montant du soutien sollicité auprès du Parc est de 2 500 €. Parmi les autres partenaires financiers sollicités, figurent la DRAC Ile-de-France, le Conseil Départemental des Yvelines et celui du Val d'Oise, la CCVVS, GPS&O et les communes participantes.

N° opération	Bénéficiaire	Montant subvention
1008/12	PACT-en-VEXIN - projet2022	3 000,00 €
1008/13	Animations ludithèques etateliers - projet 2022	1 000,00 €
1008/14	La Nature du Vexin par sestalents photographiques - projet 2022	2 500,00 €
1008/16	Cie Temps de Vivre	4 000,00 €
969/11, 1008/15	Vexin 1944, ils ont vécu toutça - édition 2022	2 500,00 €
TOTAL		13 000,00 €

PLAN DE FINANCEMENT :

- Parc du Vexin : 13 000,00 €

Je vous invite à bien vouloir en délibérer.

Benjamin DEMAILLY
Président du Parc

Avis de la commission :

Favorable Favorable sous réserve Reporté Défavorable

Annulation de subventions et solde de fiches d'opération

RAPPORT DE PRESENTATION

RAPPORTEUR : Jean-Luc GRIS

Objet : annulation de subventions et solde de fiches d'opération

1°) Subventions à annuler :

Des subventions attribuées aux particuliers ou aux communes sont, en raison de leur abandon par les bénéficiaires ou de délais dépassés pour leur réalisation, devenues sans objet. Il est donc proposé de procéder à leur annulation. Les subventions concernées sont les suivantes :

Numéro d'opération	Intitulé	Montant
958/04	Fête annuelle du village d'Hédouville – Comité des fêtes <i>Motif : abandon par le bénéficiaire</i>	1 500,00 €
973/05 956/05	Restauration des façades d'une maison rurale à Seraincourt – M. Roche <i>Motif : délai de la FO dépassé, travaux non réalisés.</i>	1 805,31 €
973/06	Restauration des façades d'une ancienne usine à Hodent – M. Mouton <i>Motif : abandon par le bénéficiaire</i>	3 200,00 €
1008/01	Festival Germaine entre en scène - édition 2020 <i>Motif : abandon par le bénéficiaire</i>	2 540,00 €
1008/08	Festival "Les enfants d'abord" <i>Motif : l'association a obtenu une subvention de la Région Ile-de-France</i>	5 000,00 €
1008/09	Festival Sous les Tilleuls à Vétheuil - 3ème édition - septembre 2021 <i>Motif : Festival qui a été annulé</i>	3 000,00 €
1033/22	Installation de 2 chaudières à Saint Gervais <i>Motif : projet réévalué afin d'étudier la faisabilité de cette installation</i>	12 000,00 €
1073/20	Restauration d'une ancienne enseigne à Chaussy - M. VIEIRA <i>Motif : abandon par le bénéficiaire</i>	690,00 €

2°) Opération à solder :

Des opérations ne sont pas réalisées en totalité ou partiellement, pour raisons diverses, et sont également devenues sans objet. Il est donc proposé de procéder à leur solde. Les opérations concernées sont les suivantes :

Numéro d'opération	Intitulé	Montant à solder
924	Opération collective de modernisation de l'artisanat <i>Motif : opération terminée pour un montant inférieur</i>	2 999,99 €

925	Etudes et prospective en aménagement <i>Motif : opération terminée pour un montant inférieur</i>	63,20 €
929	Programme événementiel de la Maison du Parc <i>Motif : opération terminée pour un montant inférieur</i>	420,40 €
931	Eco-Défis des artisans, commerçants et prestataires touristiques et de loisirs - 2018-2019 <i>Motif : opération terminée pour un montant inférieur</i>	10 169,36 €
932	Soutien au Conseil en énergie partagée (CEP) <i>Motif : opération terminée pour un montant inférieur</i>	482,25 €
945	Inventaire suivi et protection de la flore et de la faune <i>Motif : opération terminée pour un montant inférieur</i>	67,45 €
966	Aide aux communes, communautés de communes et privés pour le développement des équipements et des services adaptés aux différentes pratiques de randonnée <i>Motif : opération terminée pour un montant inférieur</i>	2 123,60 €
970	Soutien aux projets pédagogiques et culturels <i>Motif : opération terminée pour un montant inférieur</i>	100,00 €
971	Actions culturelles et réseau des acteurs <i>Motif : opération terminée pour un montant inférieur</i>	23,49 €
989	Programme de sensibilisation et Observatoire photographique du paysage <i>Motif : opération terminée pour un montant inférieur</i>	16,04 €
993	Programme de sensibilisation et Observatoire photographique du paysage <i>Motif : opération terminée pour un montant inférieur</i>	413,30 €
1006	Soutien aux projets pédagogiques et culturels <i>Motif : opération terminée pour un montant inférieur</i>	500,00 €

Je vous invite à bien vouloir en délibérer.

Benjamin DEMAILLY,
Président du Parc

Bureau syndical

Parc naturel régional du Vexin français

Questions diverses

UNE AUTRE VIE S'INVENTE ICI